



Le Haut Soultzbach

l'écho du Haut Soultzbach

INFORMATIONS
MUNICIPALES



n°12 | HIVER 2023



Sommaire

3	ÉDITORIAL
4 · 17	MUNICIPALITÉ
18 · 26	ENVIRONNEMENT
27-29	CULTURE
30 · 39	ASSOCIATIONS
40 · 41	SPORTS
42 · 45	EN BREF
46 · 49	ÉTAT CIVIL
50-51	BOÎTE À IMAGES



l'écho du Haut Soultzbach

№12

Directeurs de la publication :

Franck DUDT, Christophe BELTZUNG, Maires

Conception graphique et impression :



Rédaction et photos :

Bénédicte BAUDOIN, Isabelle COTE, Maurice AUBERT,
Bernard SCHMELTZ, Anne-Catherine REITZER, Anne KIPPELEN,
Michel SETIF, Dominique RULOFS.

Commune du Haut Soultzbach

Tél : 03 89 82 52 10

mairie@le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr et sur 

Le Haut Soultzbach est sur

IntraMuros 



Dépôt Légal ISSN2742-6998

LES BONNES NOUVELLES SONT EN CHACUN DE NOUS

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

Notre bulletin communal paraît comme chaque année en période hivernale et c'est avec plaisir que nous vous adressons à vous.

Rédiger un édit suppose de trouver un sujet approprié. Oui, mais lequel ?

Nous pourrions évoquer l'actualité, mais est-ce bien pertinent ? Quand nous ouvrons la presse écrite ou allumons notre téléviseur, nous ne voyons que des horreurs, de la détresse, des morts et des guerres. Dans quel monde vivons-nous ? Si ce n'est pas l'Ukraine, si ce n'est pas le Proche-Orient, si ce n'est pas les actes antisémites, c'est un attentat sur notre sol avec des enseignants tués par des fanatiques. Mais c'est aussi le dérèglement climatique, la chaleur et la sécheresse en été ou les trombes d'eau qui s'abattent sur terre et inondent des territoires.

Mais depuis quand n'avons-nous pas eu une bonne nouvelle ? Et que pouvons-nous évoquer pour mettre en avant une ligne positive dans cet édit ?

Finalement, la réponse se trouve ici, dans notre commune, quand nous voyons les associations se démener pour développer « le bien vivre ensemble ». La paix et la fraternité se construisent localement quand des bénévoles organisent des soirées « lard et vin nouveau », d'autres préparent la « marche de la Saint-Martin » pour les enfants des écoles ou encore le carnaval. L'entraide intergénérationnelle apparaît lors du repas des aînés avec celles et ceux qui servent qui leur permettent de se rassembler à quelques jours de Noël. Il est à noter également la participation active de 80 habitants lors de la Journée Citoyenne du printemps en réalisant de nombreux chantiers utiles pour la collectivité.

C'est également le 13 juillet au soir quand la population se rassemble autour d'un feu d'artifice pour la Fête nationale ou le 11 novembre à l'église Sainte-Marguerite quand l'Abbé BALLAST évoque plus souvent le mot « paix » que le mot « guerre », avant que nous allions nous recueillir au monument aux morts entourés des enfants des écoles de la commune qui chantent « La Marseillaise ».

C'est aussi lors de la cérémonie des vœux où nous aurons plaisir à vous retrouver le dimanche 14 janvier au foyer

rural de Soppe-le-Haut pour vous souhaiter une bonne année.

La Fraternité, c'est aussi l'engagement de nombreuses personnes qui font de petites choses parfois peu visibles au premier abord mais qui permettent aussi ce « bien vivre ensemble ».

Comme nos adjoints qui se dépensent sans compter dans l'ombre pour régler les petits problèmes du quotidien, ces bénévoles qui s'occupent des fleurs dans la commune, qui arrachent les herbes au cimetière, comme ces citoyens qui ramassent un papier ou une canette dans la rue, qui nous servent à l'épicerie du village avec le sourire, qui répondent à votre demande d'urbanisme en mairie ou tout simplement qui respectent la limitation de vitesse en traversant notre commune.

Les bonnes nouvelles sont là en chacun de nous ! Sachons rester positif, sachons cultiver la paix et la fraternité entre nous.

Nous vous souhaitons de belles fêtes et une bonne année.

Franck DUDT
Maire du Haut Soultzbach
Maire délégué
de Soppe-le-Haut



Christophe BELTZUNG
Maire délégué de Mertzwiller
Président de la Communauté
de communes de la Vallée
de la Doller et du Soultzbach



Les échos du Conseil Municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2022

ONF : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNÉE 2023

M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI, Adjoint chargé de la gestion des forêts, pour présenter le détail et la localisation des actions proposées par les services de l'ONF.

Mortzwiller

- travaux sylvicoles parcelles 4, 8 et 9 : 3 630 € HT
- travaux d'infrastructure et divers : 2 860 € HT

Soppe-le-Haut

- travaux sylvicoles parcelles 11 et 12 : 3 770 € HT
- travaux de maintenance, d'infrastructure et divers : 2 130 € HT

Les prévisions des coupes à façonner 2023 s'élèvent à :

- 971 m³ : parcelles 5, 6 et chablis pour Mortzwiller
 - 253 m³ : parcelle 10_i et chablis pour Soppe-le-Haut
- Soit un total de 1 224 m³.**

Les coupes en vente sur pied s'élèvent à :

- 0 pour Mortzwiller
 - 133 m³ : parcelle 16_c pour Soppe-le-Haut
- Soit un total de 133 m³.**

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, le programme d'actions et l'état prévisionnel des coupes 2023.

→ ETAT D'ASSIETTE DES COUPES À MARTELER POUR 2024

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (les élus sont invités à participer au martelage).

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, les états d'assiette 2024 pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut.

→ FIXATION DES PRIX DU BOIS D'AFFOUAGE ET DES FONDS DE COUPES

Les prix appliqués sont ceux fixés par délibération du 22 décembre 2016.

Une revalorisation est proposée à l'assemblée :

- 50 € le stère sans livraison,
- 15 € le fond de coupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs suivants et décide de les appliquer pour les prochaines années sauf délibération modificative.

Les prix sont arrêtés comme suit :

- 50 € le stère sans livraison, avec un maximum de 10 stères par foyer
- 15 € le fond de coupe, avec un lot de fond de coupe par foyer.

Les personnes externes à la commune du HAUT SOULTZBACH pourront acheter des lots lorsque les habitants seront servis.

MM. NODIN et MANSUTTI sont remerciés pour toutes les informations communiquées.

FINANCES

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

→ VENTE DU PRESBYTERE DE SOPPE-LE-HAUT, PROCEDURE DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSERMENT

Monsieur le Maire rappelle la rencontre avec le Chancelier XIBAUT de l'archevêché de STRASBOURG et les membres du Conseil de Fabrique le 27 mai dernier. Depuis, plusieurs échanges ont eu lieu entre la Commune et le Conseil de Fabrique. Toutes les demandes formulées

par le Conseil de Fabrique ont été rédigées et retenues dans la proposition ci-dessous.

A la demande de M. Henri STASCHE 3e Adjoint, M. le Maire précise qu'en 2015, une partie du verger, l'arrêt de bus, les places de parking à l'avant du presbytère la stèle du Chanoine WINTERER, le terrain de pétanque avec son accès ont été distraits du presbytère (arrêté préfectoral du 02 février 2015).

Procédure de désaffectation et de déclassement

M. le Maire rappelle que le presbytère situé 25 Grand'Rue à SOPPE-LE-HAUT est cadastré section 314 01 parcelle 441 et fait l'objet d'une contenance de 39.98 ares :

- 20.36 ares ; sol
- 19.62 ares dont 12.21 ares ont été distraits au profit de la commune en 2015 ; verger.

Les services de la mairie annexe de SOPPE-LE-HAUT ont quitté le bâtiment depuis le 1er mars 2020.

M. le Maire rappelle que l'avis des domaines n'est pas indispensable pour les communes de moins de 2 000 habitants, une vente de gré à gré peut donc être envisagée.

La Commune et la Fabrique de l'église conviennent d'engager la procédure de désaffectation et de déclassement d'une partie de ce bien (voir plan en annexe) conformément à la réglementation en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et de la Moselle (droit local).

Cette procédure sera menée en lien avec le Conseil de Fabrique, l'Archevêque et le Préfet.

Pour la continuité de la vie paroissiale, la Commune mettra à disposition du Conseil de Fabrique et de la Paroisse deux pièces situées dans le bâtiment au rez de chaussée, notamment :

- Cuisine avec un point d'eau d'une surface de 22,40 m² et salle de réunion de 24,40 m² selon plans annexés,
- Une ouverture entre les deux pièces devra permettre le passage ou la fusion (porte coulissante ou porte).
- Le futur acquéreur se chargera des travaux de rénovation de la totalité du bien dans le respect du patrimoine existant tout en conservant le cachet actuel du bâtiment.
- Un compteur d'eau, d'électricité et de chauffage devront permettre une facturation des flux à la Commune,
- L'entrée pour le Conseil de Fabrique devra être indépendante et se faire par l'arrière du bâtiment. La Commune restera propriétaire des murs de ces deux pièces,
- Des sanitaires à l'intérieur seraient nécessaires pour l'autonomie du Conseil de Fabrique,
- La Commune s'engage à fournir un logement à un éventuel prêtre ou laïc en responsabilité d'Eglise qui serait nommé sur la Paroisse
- Les sanitaires publics de 4,90 m² resteront propriété de la Commune et l'accès restera libre.

- L'atelier communal jouxtant le bâtiment du presbytère doit faire l'objet de la procédure de désaffectation.
- Le jardin situé à l'avant du bâtiment du presbytère doit faire l'objet de la procédure de désaffectation.
- Le verger situé à l'arrière du bâtiment devra faire l'objet d'une distraction au profit de la Commune.

Textes

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la Commune ;

Vu le décret du 23 novembre 1994 portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices culturels dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le principe de la vente future du presbytère,
- Charge M. le Maire d'engager la procédure de désaffectation d'une partie du bien,
- Charge M. le Maire de demander au Conseil de Fabrique de prendre une délibération identique avant de solliciter l'accord de l'Evêché et du Préfet dans cette procédure,
- S'engage à prévoir un local composé de deux pièces équipé d'un sanitaire pour la Paroisse,
- S'engage à mettre à disposition un logement à un éventuel prêtre ou laïc en responsabilité d'Eglise qui serait nommé sur la Paroisse,
- S'engage à distraire le verger de la parcelle initiale.

TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire informe l'assemblée des travaux en cours de réalisation.

Rue de Sentheim à Soppe-le-Haut :

- remise en état des abords, découpage et pose d'enrobés (consolidation aux croisements).

Calvaire Grand'Rue/rue de Guewenheim à Soppe-le-Haut :

- pose d'enrobés jusqu'à hauteur des trottoirs.

Aménagement de sécurité :

- une réunion s'est déroulée en mairie en présence des services routiers de la CEA, du bureau LMS et de la municipalité.

M. Christophe BELTZUNG Maire délégué de MORTZWILLER précise que ce projet est une volonté de la Commune.

Différentes offres ont fait l'objet de discussions : feux aux écoles, feux micro-régulés, pose d'écluses. Ce dernier retient l'attention.

Ces aménagements de voirie permettent de réduire deux voies de circulation distinctes en une seule, imposant ainsi un rythme de passage alterné des véhicules.

Un moindre coût est à prévoir au niveau de l'entretien.

Trois écluses pourraient être installées à MORTZWILLER et deux à SOPPE-LE-HAUT avec rénovation du trottoir dans la Grand'Rue entre l'école et la rue de Belfort. Leur emplacement resterait à définir en raison d'un certain nombre d'obligations à respecter (distance - sortie de propriété). Une proposition chiffrée sera communiquée à la Commune début 2023.

Mme Rose-Marie FRICKER s'interroge sur une zone « passage à vélos ». M. le Maire précise que la largeur de la chaussée ne semble pas suffisamment importante pour envisager un tel espace.

Mme Isabelle CÔTE pose la question quant aux passages de véhicules agricoles. Ce point sera examiné dès que la commune disposera d'un rendu plus complet sur le sujet.

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

Les dernières soultes ont été versées aux propriétaires. L'acte de cession des biens de l'AF à la Commune sera signé mi-décembre en l'étude de Me HERTFELDER. L'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 se concrétisera début d'année. L'arrêté préfectoral de dissolution suivra.

PETITION

Mme Rose-Marie FRICKER interpelle M. le Maire quant à la demande de riverains de la rue Bellevue à SOPPE-LE-HAUT. M. le Maire fait part des premiers échanges avec les intéressés concernant l'importance du trafic et la vitesse.

Effectivement, M. le Maire a réceptionné ce jour une pétition signée par la quasi-totalité des riverains de cette rue. Après discussion, la pose de coussins berlinois est approuvée, cependant limiter la circulation aux riverains n'est pas envisageable.

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

FORÊT : CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE DES FORÊTS PEFC

La certification PEFC nous permet de :

- Garantir la qualité de votre gestion sylvicole
- Démontrer le respect de la biodiversité, des sols et de l'eau
- Donner confiance à nos clients
- Renforcer notre positionnement sur le marché.

Leur engagement :

- Informer régulièrement sur l'actualité de la certification PEFC : les initiatives, les nouvelles entreprises certifiées, les études, l'information régionale...

Le coût :

- Forfait de **20 €**
- Contribution à l'hectare : **0.65 € / ha**
- Soit : 20 € + 174.27 € = **194,27 € tous les 5 ans.**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à

l'unanimité de s'engager dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune du Haut Soultzbach possède dans la région Grand Est.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- M. le Maire quitte la séance
- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2022, tel qu'il a été présenté.
- M. le Maire remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Franck DUDT, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

A la clôture de l'exercice 2021 est constaté le résultat suivant : **+ 79 871.11 €**

- en section de fonctionnement, excédent de **+ 111 189.92 €**
- en section d'investissement, déficit de **- 31 318.81 €**

Résultat d'investissement de l'exercice : + 26 953.25 €

A reporter au BP 2022

Chapitre 001 (dépenses d'investissement) : **- 4 365.56 €**

- RAR dépenses : **88 480.00 €**
- RAR recettes : **80 000.00 €**

Résultat d'investissement après RAR : **- 12 845.56 €**

Résultat de fonctionnement de l'exercice : **76 542.06 €**

Résultat de fonctionnement : **156 310.35 €**

A reporter au BP 2023

A l'article 1068 (recettes d'investissement) : **12 845.56 €**

A l'article 002 (recettes de fonctionnement) : **143 464.79 €**

Après exposé, le Conseil Municipal délibère et décide de retenir à l'unanimité l'affectation proposée par M. le Maire.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH

La commune du Haut Soultzbach est représentée par :

Titulaires	Suppléants
Christophe BELTZUNG	Robert MANSUTTI
Michel SÉTIF	Franck DUDT
Nicolas HIRTZ	Rose-Marie FRICKER
Isabelle CÔTE	Bénédicte BAUDOIN

Le Maire, propose la répartition suivante :

Titulaires	Suppléants
Franck DUDT	Christophe BELTZUNG
Michel SÉTIF	Robert MANSUTTI
Nicolas HIRTZ	Rose-Marie FRICKER
Isabelle CÔTE	Bénédicte BAUDOIN

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité les modifications présentées.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : PROPOSITION DE MODIFICATION (ARTICLE 30) – RÉUNION DE LA MUNICIPALITÉ

Selon l'article 30 du règlement intérieur approuvé le 10 juillet 2020, des modifications peuvent y être apportés sur proposition du maire.

Aussi, Monsieur le Maire propose le rajout d'un article.
" Groupe de travail – municipalité "

Ces réunions se tiendront en présence des élus qui détiennent une délégation du Maire (maire, adjoints et conseillers municipaux délégués) ainsi que sur invitation, des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire a également la capacité d'inviter des personnes qualifiées extérieures au Conseil Municipal et expertes dans un domaine de compétence particulier.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité le rajout du présent article.

DÉLÉGATION DU MAIRE À UN CONSEILLER MUNICIPAL ET TABLEAUX DES INDEMNITÉS

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire au terme de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales un certain nombre de ses compétences, M. le Maire propose de nommer un conseiller municipal délégué par arrêté.

Il donne délégation à M. Nicolas HIRTZ Conseiller Municipal pour l'élaboration du budget et des décisions modificatives afférentes et demande en conséquence la modification du tableau des indemnités.

Monsieur le Maire rapporte :

Le 25 mai 2020, le Conseil municipal fixait les règles d'attribution et de répartition des indemnités de fonction des élus municipaux en application de l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseiller Municipal délégué, M. Nicolas HIRTZ percevra une indemnité de 2% du traitement de la fonction publique afférente à l'indice brut 1027 ;

Mandat	Taux en % de l'indice brut terminal
Conseil municipal délégué	2.00

Il convient d'en tirer toutes les conséquences indemnitaires.

M. Nicolas HIRTZ, à l'instar de sa demande du 25 mai 2020 pour les indemnités du maire de la commune nouvelle et du maire délégué, souhaite un abattement de 5 % sur son indemnité.

M. le Maire estime qu'il n'y a pas lieu de retenir cette proposition étant donné le montant minime de cette indemnité.

DECISION :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. Nicolas HIRTZ).

- prend acte que M. Nicolas HIRTZ percevra à compter du 1er mars 2023, une indemnité de fonction égale à 2 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique.
- prend acte que ces dispositions ne modifient aucun autre point de la délibération susvisée du 25 mai 2020 qui demeure en vigueur.

DIVISION FONCIÈRE – VENTE DE PARCELLES RUE DU MOULIN À MORTZWILLER (DEUXIÈME ARPENTAGE)

La délibération est en vigueur du 02 décembre 2019 est rendue obsolète par un nouvel arpentage.

Il convient de reprendre les termes de cette délibération et de modifier les surfaces afférentes.

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué de Mortzwiller. Il communique le plan d'arpentage établi par M. Hubert ORTLIEB Géomètre suite à la délibération du conseil municipal du 27 juin 2019 : déclassement de la rue du Moulin.

M. le Maire délégué expose la situation, remet le croquis d'arpentage aux membres de l'assemblée et émet une proposition de vente.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de retenir la proposition énoncée par M. le Maire délégué.

→ INFORMATION CONCERNANT LE PRESBYTÈRE DE SOPPE-LE-HAUT

M. le Maire fait part de l'évolution du dossier en rappelant en préambule qu'il était impossible pour la commune

d'investir des fonds publics dans ce bâtiment, qu'un potentiel acheteur avait fait une proposition à hauteur de 80 000 € en prenant à sa charge les travaux pour l'appartement du conseil de fabrique. Des délibérations concordantes (mairie – conseil de fabrique) ont été élaborées et transmises à l'archevêché de Strasbourg pour avis.

Un retour surprenant des services de l'archevêché (alors que la visite estivale avec son chancelier augurait une réponse favorable) a été réceptionné le 15 courant : l'absence de nécessité publique. A l'instar d'une opération semblable dans la vallée voisine, les services de la Préfecture, en possession de la décision finale ont refusé. Une réponse sera donnée à l'archevêché précisant que l'affaire est suivie. M. le Maire se charge de prendre contact avec M. le Sous-Préfet, en effet d'autres opérations, par le passé, dans notre vallée avaient abouti.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite de tous ses vœux que l'acheteur ne se décourage pas, malgré les exigences du conseil de fabrique et la lenteur administrative.

PAYS THUR DOLLER : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SANTÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PETR (PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

Le PETR souhaite la désignation d'un référent santé dans le cadre du Contrat Local de Santé du PETR du Pays Thur Doller, son rôle sera de participer et représenter la commune aux groupes de travail et comités de pilotage du Contrat Local de Santé du PETR du Pays Thur Doller et de faire remonter les informations récoltées lors des groupes de travail et comités de pilotage au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. Henri STASCHE) après délibération, désigne M. Henri STASCHE, référent santé.

AMENAGEMENT DE SECURITE

M. le Maire fait part de la rencontre avec LMS et les services de la CeA au sujet des écluses.

Les emplacements ont été actés en tenant compte de différents paramètres : les distances aux entrées de l'agglomération, la visibilité des voitures et la giration des véhicules pour l'entrée dans les propriétés privées notamment.

→ LES EMPLACEMENTS RETENUS :

Mortzwiller

- A hauteur des n° 78 (avec déplacement du panneau d'entrée) et 2B rue Principale,
- Aux abords de l'école.

Soppe-le-Haut

- A hauteur des n° 23 (école et rue Bellevue) et 39 (chaussée rétrécie et trottoir élargi),
- Vers le panneau pédagogique à l'entrée (depuis

SOPPE-LE-BAS).

Les services de la CeA donnent leur aval, LMS va chiffrer (pas de génie civil hormis le trottoir) et préparer les marchés en amont.

Au préalable, la CeA prêtera une écluse test pendant 1 mois pour août/septembre pour l'entrée de SOPPE-LE-HAUT (depuis SOPPE-LE-BAS) sur le modèle instauré à MICHELBAACH.

Si cette protection est légitime, les administrés et les usagers seront peut-être plus circonspects et partagés sur le choix de type « écluse » sachant la gêne engendrée.

Une réflexion serait à mener au niveau de la communauté de communes.

→ RUE BELLEVUE

Une pétition a été réceptionnée en mairie.

La pose de coussins berlinois nécessite également la prise en compte du pourcentage de la pente, les nuisances sonores... Le choix de l'emplacement sera délicat. D'autre part, l'ancien mobilier disponible ne correspond plus aux critères en vigueur, une commande chiffrée à 5 000 € va être passée.

SMICTOM

Le ramassage des biodéchets est désormais effectif (il sera obligatoire sur toute la France dès 2024).

La benne est levée tous les 30 dépôts, l'organisation est en train de se peaufiner.

M. Henri STASCHE va soulever la question de l'octroi d'une deuxième carte (gratuite) par couple.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023

PROJET DE FUSION DU RPI (REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL) ENTRE L'ECOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE ET L'ECOLE ELEMENTAIRE INTERCOMMUNALE DU RPI SOPPE-LE-BAS/LE HAUT SOULTZBACH AVEC DIRECTION UNIQUE A LA RENTREE 2023

M. le Maire communique le courrier de M. l'inspecteur d'académie du 20 mars 2023.

Dans le cadre de la préparation de rentrée 2023 la situation des écoles maternelles et élémentaires du département a été examinée. Au terme des consultations, le regroupement pédagogique intercommunal écoles maternelle intercommunale et élémentaire intercommunale du RPI Soppe-le-Bas/Le Haut Soultzbach est concerné de la manière suivante :

- **Projet de fusion du RPI entre l'école maternelle intercommunale et l'école élémentaire intercommunale du RPI avec direction unique à la rentrée 2023.**

Une délibération des conseils municipaux des communes de Soppe-le-Bas et Le Haut Soultzbach et du SIS du Vallon du Soultzbach doit être prise.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'approuver ce projet tel que présenté.

PROCEDURE DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) ; MONUMENT HISTORIQUE EGLISE STE MARGUERITE A SOPPE-LE-HAUT

M. le Maire communique le courrier de la Préfecture et notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est.

Pour la mise en œuvre des périmètres délimités des abords dans le Haut-Rhin, la DRAC a confié une mission d'étude à un prestataire et notamment l'Atelier InSitu.

Le PDA constitue un outil juridique défini par le code du patrimoine, et demeure une servitude d'utilité publique (SUP), avec application d'un avis conforme de l'architecte des bâtiments de France pour l'ensemble des projets de travaux situés en PDA.

Le PDA permet de concentrer l'action de l'ABF dans les secteurs qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou sa mise en valeur.

Appelé à se substituer au périmètre de 500 mètres, le PDA demeure une servitude d'utilité publique (SUP) avec application d'un avis conforme de l'ABF, sauf avis consultatif (=avis à titre de conseil) émis suite à une demande du maire. Le dossier de PDA se compose d'un tracé accompagné d'un rapport de présentation destiné à justifier le projet de tracé.

Le tracé de PDA est établi sur la base d'une concertation entre la commune et l'ABF, avec prise en charge financière de l'étude par l'Etat (la DRAC).

La procédure est ponctuée de plusieurs étapes :

- à l'issue de la concertation sur le tracé, un avis du conseil municipal est demandé
- l'avis du conseil municipal est suivi d'une enquête publique (organisée par la préfecture du département et financée par la commune)
- à l'issue de l'enquête publique, le projet fera à nouveau l'objet d'un nouvel examen par le Conseil Municipal qui décidera ou non de l'approuver en donnant son accord.

Le nouveau périmètre ne sera pas immédiatement applicable, un arrêté préfectoral émanant du Préfet de Région devra être pris. Une mise à jour du PLUi de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach devra également intégrer la substitution du périmètre de protection de 500 mètres par le PDA.

Ces éléments répondent à la question soulevée lors de la dernière réunion par M. Thierry VAUT.

Le Conseil Municipal prend acte de cette procédure.

M. le Maire précise qu'à terme, cette opération sera bénéfique pour la population.

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE SUD ALSACE 2022-2025 AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

" Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Sud Alsace :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément au règlement desdits fonds, par

l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace et de m'autoriser à le signer. "

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune du HAUT SOULTZBACH de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

a) Approuve à l'unanimité le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

→ La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présenteielle du territoire

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

→ L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,

→ La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,

→ La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

b) Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,

c) Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 3 % et de fixer les taux comme suit

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.42 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.58 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Désignation des taxes	Bases 2023	Taux votés	Produits
Taxe foncière bâti	910 800	23.68 %	215 677
Taxe foncière non bâti	34 400	51.58 %	17 744
Taxe d'habitation	28 072	12.42 %	3 487
Produit fiscal attendu 2023			236 908

Le montant des allocations compensatrices s'élève à 3 216.00 €.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le versement du coefficient correcteur s'élève à 42 176 €
Le produit total attendu s'élève donc à 256 681€.

EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors de la commission des finances du 03 avril dernier et celle-ci a émis un avis favorable.

→ PRÉSENTATION ANNUELLE DU TABLEAU DES INDEMNITÉS

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

M. le Maire communique à chacun les éléments concernant les élus concernés pour notre Commune.

M. le Maire donne la parole à M. Nicolas HIRTZ conseiller municipal délégué qui s'est chargé de la préparation budgétaire 2023.

Il présente à l'ensemble de l'assemblée le budget primitif 2023 et commente les différents chapitres budgétaires.

L'embauche d'un agent technique à temps complet est prévue. Ce point fera l'objet d'une décision dans les semaines à venir.

La reprise du prêt du Syndicat Intercommunal du Soultzbach en 2022 par la Commune en section d'investissement permet d'obtenir un virement de la section de fonctionnement plus appréciable cette année.

Il précise que ce budget se veut ambitieux, la Commune retrouve ses marges.

M. Christophe BELTZUNG Maire délégué confirme la possibilité d'engager des travaux d'aménagement et de sécurisation. La stratégie retenue par la Commune reste néanmoins celle de rester prudent, d'échelonner les travaux et contrôler la trésorerie.

→ AUTRES SUJETS ÉVOQUÉS,

Travaux de voirie,

- aménagement de la RD 14 bis : sécurisation - pose d'écluses
- aménagement de la rue du Soultzbach à Mortzwiller
- pose de bateaux d'accès de voirie
- pose d'un miroir carrefour Grand'rue/rue de Belfort à Soppe-le-Haut
- pose coussins berlinois rue Bellevue à Soppe-le-Haut
- pose d'enrobés rue Feldweg à Soppe-le-Haut
- remplacement de batterie sur le dispositif d'éclairage solaire rue Feldweg à Soppe-le-Haut.

Travaux école de Soppe-le-Haut,

- consolidation de sols à l'école Soppe-le-Haut

- crépis extérieur
- cuve à fioul.

Presbytère à Soppe-le-Haut,

- en cas de vente du bâtiment changement du système de chauffage de l'église.

La balance générale du budget est la suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	747 638.79 €
Recettes	747 638.79 €

Section d'investissement

Dépenses	320 408.37 €
Recettes	320 408.37 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget, Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité par

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 17

Et **adopte** le budget primitif 2023, tel qu'il a été présenté.

L'assemblée remercie M. Nicolas HIRTZ pour la qualité de son exposé et de sa compétence sur le dossier budgétaire.

TRAVAUX

Aménagement sur le HAUT SOULTZBACH

M. le Maire communique les éléments de l'estimation phase projet des cinq aménagements sur la RD 14 Bis à la suite de plusieurs réunions entre les élus, les services de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et le bureau d'Etudes LMS.

L'objectif est de limiter la vitesse, de faire ralentir au centre des communes et aux abords des écoles.

Le positionnement de l'écluse à l'entrée de Soppe-le-Haut (depuis SOPPE-LE-BAS) n'est pas arrêté.

M. le Maire propose de procéder à une phase test avec la pose d'une écluse sur une période d'un mois d'ici fin d'année. L'écluse à l'entrée de Soppe-le-Haut resterait « en option », dans l'attente du choix de l'emplacement.

M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué précise qu'il s'agit d'une décision politique importante, et que cette opération représente un coût élevé pour la Commune.

M. le Maire propose un temps d'échange, chacun des conseillers s'exprime sur le sujet.

L'installation de « feux récompenses » est également discutée, cependant elle n'est plus réglementaire.

La majorité des membres est d'avis d'engager la phase test, d'autres souhaitent engager les travaux rapidement.

Après avoir pris connaissance du point de vue des uns et des autres, M. le Maire retient un avis favorable sur « la phase test – provisoire » et propose de contacter la société LMS et le service routier de la CEA afin de fixer une date début septembre 2023.

Un retour sur l'opération sera communiqué à l'assemblée.

Presbytère de Soppe-le-Haut

Le courrier du Chancelier XIBAUT mentionne qu'une opération semblable (vente) s'est présentée à Geishouse. M. le Maire et M. Christophe BELTZUNG Maire délégué ont rencontré M. le Sous-Préfet, en présence de deux représentants de Préfecture (bureau de la Réglementation).

Le cas d'une désaffectation nécessite que le conseil de fabrique quitte le presbytère pour un autre bâtiment.

La distraction nécessite d'argumenter le caractère de nécessité publique de création de gîtes. Un nouveau rendez-vous sera fixé prochainement. La Préfecture se charge de prendre contact avec le bureau des Cultes et l'institut du Droit Local pour espérer solutionner ce point.

Si la vente du presbytère venait à se concrétiser, le remplacement du système de chauffage de l'église pourrait intervenir.

M. Dominique RULOFS a échangé avec MM. Jérôme MATHIEU et Brice BEZARD de l'opposition municipale sur ce dossier à l'issue d'une réunion au Foyer. Dès lors une visite du presbytère a été faite en présence de Messieurs Henri STASCHE et Michel SÉTIF également.

Celle-ci leur a permis de prendre conscience de l'état du bâtiment. La Commune souhaite la transparence sur ce sujet.

Mme Karine BISCHOFF s'interroge sur le devenir du bâtiment ; le dossier de vente n'aboutit pas et à long terme l'état général se détériore en notre défaveur.

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2023

DEMANDES DE SUBVENTIONS À LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Rue du Soultzbach Approbation du projet d'aménagement

M. Franck DUDT donne la parole à M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de Mortzwiller. En effet, en réunion maire-adjoints, il a été revu le projet d'aménagement de la rue du Soultzbach grâce à cette aide substantielle ; 34 % de subventions sont possibles. M. BELTZUNG rappelle l'historique de la zone NAa, où les propriétaires fonciers ont tous participé financièrement à la mise en place de la voirie et des réseaux.

Trois devis ont été sollicités pour l'aménagement de cette rue, les résultats de la consultation des entreprises sont énoncés.

Est retenu le moins disant : JMF pour un montant total HT de 73 396,19 €.

Considérant que le coût global de l'opération estimée permet de rester dans la limite du budget primitif de l'opération 73 396,19 € H.T validé au stade programme ;

L'estimation du montant des travaux en phase AP set de base au calcul.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet relatif à l'aménagement de la rue du Soultzbach,
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 73 396,19 € H.T,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier mais également de faire et signer tous documents permettant le dépôt de demande de subvention.

Rue du Soultzbach Demande de subvention à la Collectivité européenne d'Alsace

Suite à la contractualisation entre la Collectivité Européenne d'Alsace et notre collectivité, MM. Les Maires ont rencontré notre conseiller d'Alsace, M. Maxime BELTZUNG et les services de la CeA en charge du territoire Sud Alsace Saint-Louis-Sundgau-Thur-Doller. Il s'avère qu'une enveloppe de 100 000 € (entre autres) pour trois projets distincts était allouée sur chaque territoire pour la durée du mandat au titre du fonds communal Alsace.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention à la Collectivité Européenne Alsace pour le projet d'aménagement de la rue du Soultzbach à MORTZWILLER.

Un taux maximal de 34 % sera appliqué sur le projet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la demande de subvention au taux maximum de 34 % à la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Contrat Territoire Alsace,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE (SIS)

Travaux suite à la commission de sécurité – demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace

Sachant qu'une commune peut faire « don » à un syndicat dans lequel elle est adhérente (les syndicats n'étant pas éligibles directement) du fonds communal Alsace, M. le Maire précise que cette « avance » serait défalquée de la contribution annuelle 2023 au SIS et donne la parole à M. Michel SÉTIF, son Président, pour un rapide compte-rendu de la commission de sécurité à l'école maternelle.

Il s'avère que 17 points ont été jugés défavorables dont le lieu de stockage et le pare-feu de la bibliothèque. Cette dernière doit être mise aux normes de manière urgente.

Dans la mesure où ces travaux pourraient être entrepris et bénéficier du fonds communal Alsace par le biais de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'ensemble des devis présentés pour un montant total de 35 664.92 € HT.

Travaux de voirie : demande d'aide au titre des amendes de police

Dans le cadre des aménagements de sécurité votés au budget primitif 2023, il s'avère qu'une partie des travaux pourraient être éligible au titre des amendes de police ; le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, dressées sur leur territoire, est rétrocédé par l'Etat à la CeA.

Au sein de la CeA, une politique d'harmonisation pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin a été mise en place et la répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire ; le taux s'élève à 35 %, sous réserve de validation du projet par la CeA.

- Coût global : 60 463.50 € HT
- TVA : 12 092.70 €
- Montant éligible : 35 % (la signalisation verticale ne sera pas retenue).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'opération,
- d'approuver la demande de subvention au titre des amendes de police et du Contrat Territoire Alsace,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y référant,
- les dépenses sont prévues au budget d'investissement 2023.

DÉLÉGATION DU MAIRE A UN CONSEILLER MUNICIPAL ET TABLEAU DES INDEMNITES (COMPLEMENT A LA DCM DU 27.02.2023)

Suite au transfert de la délibération datée du 27 février dernier, au titre du contrôle de la légalité, les services de la Préfecture sollicitent une délibération complémentaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal

Vu la DCM du 27 février 2023 portant délégation du maire à un conseiller municipal n'étant pas accompagnée d'un tel tableau.

Il est nécessaire de soumettre au conseil municipal pour approbation, à titre de complément de la délibération initiale, le tableau récapitulatif suivant :

MANDAT	Taux en % de l'indice brut terminal
Maire du HAUT SOULTZBACH Et Maire délégué de SOPPE-LE-HAUT	38.29
Maire délégué de MORTZWILLER Et 1 ^{er} Adjoint	24.23
2 ^e Adjoint	10.70
3 ^e Adjoint	10.70
4 ^e Adjoint	10.70
5 ^e Adjoint	10.70
Conseiller municipal délégué	2.00

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vote à l'unanimité le nouveau tableau des indemnités.

EPICERIE DU SOULTZBACH : EVOLUTION

Mme JOLY, après deux années d'exploitation, fera valoir ses droits à la retraite en octobre 2023. Son bilan est positif, mais l'avenir de l'épicerie est en jeu. Pour pérenniser l'activité, M. le Maire a organisé une rencontre tripartite (propriétaires – mairie – locataires potentiels).

L'activité épicerie pourrait évoluer vers une boulangerie-pâtisserie avec également vente de produits locaux. En effet, un boulanger-pâtissier originaire de la vallée voisine cherche à optimiser son outil de production et par là-même développer de manière transversale les produits locaux sur son activité principale.

Mme JOLY serait favorable à un tuilage en commençant à vendre le pain d'une part et également rester en service jusqu'à l'embauche d'un nouveau salarié d'autre part.

Grâce à la labellisation « Petites villes de demain » de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, les locataires seraient éligibles au dispositif mis en place avec une participation de 350 € maximum pendant 6 mois renouvelables 6 mois pour le loyer, un kit de communication, un kakemono et à charge pour eux d'adhérer à une association de commerçants.

M. le Maire communiquera les informations au fil de l'eau.

PRESBYTERE DE SOPPE-LE-HAUT : INFORMATIONS

M. Franck DUDT informe les conseillers des derniers rebondissements du dossier.

Au sujet de la distraction des parties superflues, le Chanoine Bernard Xibaut émettait quelques réserves quant à la validation du projet par la Préfecture du fait que l'intérêt public ne prévalait pas. Le Bureau des cultes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle le confirme par mail le 31 mars 2023 ; nous en prenons connaissance le 19 juin dernier.

Une désaffectation de l'édifice pourrait être prononcée si le Conseil de Fabrique quittait les murs ; il s'agit

désormais d'en discuter avec leur Présidente.

L'acheteur potentiel s'est retiré (cf Conseil Municipal du 14 octobre 2022).

Puis M. le Maire donne la parole à M. Dominique RULOFS, représentant la commune à la commission tourisme de la CCVDS. Il s'avère que la vallée de la Doller et le vallon du Soultzbach manquent cruellement d'hébergement pour l'accueil des touristes potentiels. Or, Soppe-le-Haut se trouve sur la voie jacquaire Wissembourg-Cluny, de même l'église classée pourrait attirer ces pèlerins se rendant à Saint Jacques de Compostelle. La transformation du presbytère en gîte d'étape pourrait bénéficier d'un dispositif d'aide au titre des friches urbaines et les normes pourraient être allégées du fait d'accueil de marcheurs en pleine santé. M. le Maire et MM. Henri STASCHE et Dominique RULOFS se rendront au couvent de Bellemagny qui d'ores et déjà accueille ce type de touristes. Par ailleurs, une discussion sera engagée entre la commune et le conseil de fabrique quant à la gestion du site le cas échéant.

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE (CF ARTICLE CHASSE)

a) affectation du produit de la chasse pour les baux 2024-2033,

b) enquête auprès des propriétaires fonciers du ban communal,

c) choix du type de location : gré à gré.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES

L'origine de cette réflexion repose sur la suggestion d'abattage de deux arbres rue Allmend ; un câble électrique étant entravé par la végétation. Il est impensable pour la municipalité, d'entreprendre la coupe d'arbres en ces temps de réchauffement climatique.

Pour autant, Territoire Energie Alsace a été sollicité par M. le Maire pour une étude chiffrée (HT) sur l'enfouissement de lignes électricité sur le ban communal dans différents secteurs sensibles, à savoir :

→ **A Mortzwiller, la rue Allmend et l'entrée du village jusqu'au transformateur 66 rue Principale :**

Réseau électrique basse tension

- création d'un réseau principal souterrain,
- création et reprise de branchements souterrains,
- reprise, modification et dépose du réseau aérien,
- réseau de communication électronique génie civil hors câblage,

Eclairage public

- création d'un réseau souterrain,
- dépose de l'existant,

Travaux à réaliser par les concessionnaires de réseaux

- réseau de télécommunication,

Montant estimatif phase diagnostic

- Entrée ouest 275 158.51 €

→ **A Soppe-le-Haut, secteur église, finalisation :**

Réseau électrique basse tension

- création d'un réseau principal souterrain,
- création et reprise de branchements souterrains,
- reprise, modification et dépose du réseau aérien,

Eclairage public

- création d'un réseau souterrain,
- dépose de l'existant,

Montant estimatif phase diagnostic

- Secteur église 66 766,46 €

→ **A Soppe-le-Haut, à l'entrée du village depuis Soppe-le-Bas, le réseau haute-tension arrive depuis les champs autour de 4 futures maisons qui seront réalisées dans le secteur :**

Réseau électrique basse tension

- création d'un réseau principal souterrain,
- création et reprise de branchements souterrains,
- reprise, modification et dépose du réseau aérien,

Eclairage public

- création d'un réseau souterrain,
- dépose de l'existant,

Travaux à réaliser par les concessionnaires de réseaux

- réseau de télécommunication,

Montant estimatif phase diagnostic

- Entrée est 205 754,74 €

TEA accompagne les communes à hauteur de 50 % à condition que l'enfouissement soit coordonné avec les autres réseaux secs. Le taux de participation est inédit, il serait regrettable de ne pouvoir en saisir l'opportunité.

L'année N + 2, la redevance R2 d'environ 20 % est également reversée.

Néanmoins, après des années de désendettement, la commune serait obligée d'emprunter pour finaliser son plan de financement.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise le M. le Maire à poursuivre l'étude et à demander à Territoire Energie Alsace un estimatif du montant des subventions sur la phase diagnostic.

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Robert MANSUTTI, 4e adjoint et vice-président du SIAEP. Le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions.

M. Robert MANSUTTI présente, comme chaque année un rapide historique non exhaustif du syndicat :

- **L'eau pompée dans la nappe de la Doller à Guewenheim est acheminée après deux traitements**, une neutralisation au carbonate de calcium et une chloration au réservoir de Mortzwiller. Avec 500 m³ de capacité ce réservoir dessert les communes du Vallon du Soultzbach et la Commune de Sentheim, et occasionnellement Rougemont-le-Château.
- **Le besoin journalier** de ces trois communes (Le Haut Soultzbach, Soppe-le-Bas et Sentheim) est de **600 m³ soit 600 000 litres par jour**.
- **En 2022 le rendement est remonté à 83.70 %** à la suite de réparations de fuites.
- **Les abonnés** : le syndicat assure la fourniture en eau potable à **5 320 abonnés** dont **40 établissements industriels et collectivités** pour une population de près de 13 000 habitants.
- **Prix de l'eau et budget** : le prix de l'eau s'établit taxes et tva comprises à **1,55 €/m³**.
- **La location compteur** : **16.50 €/semestre**. La facturation s'effectue semestriellement sur la base des relevés réels.
- Pour les **nouveaux branchements**, le droit de branchement est de **400 €**.
- **Le budget annuel de fonctionnement** s'élève à environ **1,25 millions d'euros** avec une capacité d'autofinancement de **487 604 €**.

La qualité de l'eau

- En 2022, 26 analyses ont été réalisées avec 100 % de conformité, l'eau distribuée est de très bonne qualité.

Inventaire des fuites

- En 2022 : 17 fuites dans les conduites principales et 13 fuites dans les branchements de particuliers.

Prévision travaux 2023

- Remplacement de la conduite rue Principale à Burnhaupt-le-Haut, 800 ml – diamètre 200
- Electrification et supervision des regards de sectorisation à Burnhaupt-le-Bas et à Aspach-le-Haut
- Remplacement de l'installation de traitement au bioxyde de chlore
- Remplacement de la conduite rue d'Erbenheim à Aspach-Michelbach
- Remplacement de la clôture du réservoir à Mortzwiller.

TRAVAUX 2024

→ Remplacement de la conduite rue Principale à Michelbach 800 ml – diamètre 250.

Les programmations de 2024-2025 restent en attente d'accord entre les SIAEP et la Communauté de Communes de Thann Cernay.

HORIZONS 2026

Des pourparlers sont en cours avec la Communauté de Communes de Thann Cernay afin de préparer 2026.

Un maintien de la compétence eau potable par subdélégation est en bonne voie et devra permettre au SIAEP de la Vallée de la Doller de conserver son niveau d'activité (taille critique) et de maintenir ses projets d'investissements dans les trois communes concernées par la subdélégation.

La préparation d'une convention de partenariat fait l'objet de rencontres régulières de travail.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

M. Robert MANSUTTI est remercié pour toutes ces informations et son implication au sein du SIAEP.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Henri STASCHE, 3e adjoint et membre du bureau syndical du SMICTOM. Le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions. Il est également consultable sur le site du SMICTOM.

M. Henri STASCHE apporte des précisions :

Faits marquants :

- mise en place de la collecte des biodéchets à partir de janvier 2023, 192 bornes ont été mises en place. Cette collecte deviendra obligatoire à partir de janvier 2024. Le SMICTOM a souhaité anticiper cette échéance pour bénéficier d'un maximum de subventions.
- Portes ouvertes au SMICTOM : 50ème anniversaire.
- agrandissement de la zone de gratuité : espace livres, espace maison et espace bricolage.

Tonnages par habitant pour le Haut Soultzbach :

- 599 kg dont 120 kg d'ordures ménagères résiduelles
- 160 kg de collectes sélectives (sacs jaunes)
- 190 kg d'apport en déchèterie
- 123 kg de déchets verts.

Pour le SMICTOM

- 117 960 kg d'ordures ménagères
- 31 235 kg de verre
- 61 900 kg de collecte sélective.

Apporteurs en déchèterie

- 1465 en déchèterie fixe
- 2361 en déchèterie mobile.

Part de chaque service dans la facture

- 33 % ordures ménagères
- 1,60 % pour la collecte sélective
- 20 % pour les déchèteries
- 6,5% pour les déchets verts
- 25 % pour les frais de fonctionnement
- 12 % pour la participation Sertrid.

En ce qui concerne la création de la déchèterie à la zone de l'Allmend à MASEVAUX pour la vallée de la Doller, cet aménagement entraînera la suppression des déchèteries mobiles et des bennes à déchets verts.

Il est également question d'harmoniser la tarification sur les trois communautés de communes.

Conformément au décret n° 2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

M. Henri STASCHE est remercié pour son intervention et son implication au sein du syndicat.

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE : RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Le rapport d'activités 2022 du TEA ainsi que le compte unique financier 2022 ont été transmis en annexe de la convocation.

Les membres du conseil municipal étaient invités à en prendre connaissance.

M. le Maire également Vice-Président au syndicat, en charge des finances et de la communication présente sous forme de nouveauté une vidéo résumant l'action menée pour l'année écoulée.

Points forts de l'année 2022 :

- Le programme ACTEE II SEQUOIA
- Les infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques
- Le contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- Les travaux d'enfouissement des lignes électriques basse et haute tensions
- Reversement de la redevance d'investissement R2 pour 2022
- Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

Il est proposé au Conseil Municipal de constater que le rapport a bien été communiqué.

MODIFICATION DU PERIMETRE DU TEA (TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE) NOUVELLES ADHESIONS

Le Maire propose au Conseil municipal **d'approuver** l'adhésion à TEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis .

PRESBYTERE DE SOPPE-LE-HAUT : INFORMATIONS

M. le Maire donne la parole à M. Dominique RULOFS 2e Adjoint représentant de la commune à la commission tourisme de la CCVDS.

M. RULOFS précise aux conseillers que la dernière réunion du Conseil de Fabrique s'était déroulée le 27 septembre 2023 en présence de M. le Curé KOSTER qui souhaite une avancée sur ce dossier.

M. RULOFS précise qu'il travaille en collaboration avec un organisme en charge des friches urbaines. Une visioconférence a eu lieu le 9 octobre avec les services de la DDT, la Communauté de Communes, le Conseil de Fabrique et la Commune pour analyser les besoins afin qu'une orientation puisse être trouvée. Le Conseil de Fabrique est favorable à cette possibilité qui s'annoncerait comme un dispositif de gîte d'accueil.

Une association pourrait être créée et gérée par le Conseil de Fabrique pour les pèlerins du chemin de St Jacques de Compostelle en Alsace. Au niveau touristique, un tracé comportant des aspects patrimoniaux pourrait faire l'objet d'un atout supplémentaire. M. le Curé est favorable à un tel aménagement. M. RULOFS nous tiendra informé de l'évolution de ce dossier.

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE (CF ARTICLE CHASSE)

a) procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse

b) location de gré à gré

c) examen des propositions des Communes de Eteimbes et Bretten.

TRAVAUX RUE DU SOULTZBACH : CLASSEMENT DES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG Maire délégué et 1^e Adjoint.

M. Christophe BELTZUNG expose la situation quant aux démarches administratives et rappelle que selon les dispositions de l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public ;
- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Par ailleurs, le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. S'il n'en est pas disposé autrement par la loi, tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public.

M. le Maire après discussion, expose la situation des parcelles communales.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- procéder au classement dans le domaine public communal, des parcelles

Section	Parcelles	Contenance (a)
2	203	0,05
2	204	2,19
2	207	1,35
2	209	5,45
2	212	0,84
2	217	3,83
2	197	0,59
2	200	0,62
2	201	2,03
2	194	0,84
2	185	0,36
2	189	0,6
2	214	0,32
2	191	0,94
2	219	0,25

- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité cette délibération ci-dessus présentée.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le Maire donne la parole à M. Nicolas HIRTZ conseiller municipal délégué, il se charge de présenter à l'assemblée une situation budgétaire détaillée mise à jour et arrêtée pour la section d'investissement.

Cet état permet d'ajuster les crédits en fonction de la situation des travaux de voirie et des subventions attendues et notamment pour la rue du Soultzbach et l'aménagement de sécurité.

L'absence de la vente du presbytère et le remplacement du système chauffage à l'église crée un besoin de financement.

DIVERS ET COMMUNICATION

Epicerie :

L'ouverture est annoncée pour le 24 octobre. Le nouvel artisan proposera des produits d'épicerie, du pain et de la pâtisserie. Un bail de location a été signé. La CCVDS interviendra dans le cadre d'une aide sur le loyer (maintien des petits commerces).

Maison en péril :

M. le Maire informe l'assemblée avoir pris contact avec le propriétaire d'une maison d'habitation de Soppe-le-Haut. Cette structure met en évidence

un danger imminent conduisant à l'urgence de la situation. Un dialogue est attendu, dans le cas contraire un arrêté sera pris dans le cadre de la procédure applicable à une telle situation.

Travaux d'aménagement de sécurité :

M. le Maire demande à chacun de s'exprimer sur le retour de la population à propos de la pose « phase test » d'une écluse posée à l'entrée de Soppe-le-Haut, en venant de Soppe-le-Bas. Cet aménagement répond à la réglementation. Le passage des bus se fait dans de bonnes conditions, ce dispositif semble s'intégrer favorablement.

Association Les Vergers du Soultzbach :

M. le Maire fait part de l'existence de cette association qui a son siège à Soppe-le-Bas. Elle fédère des personnes qui ont un intérêt pour partager et développer leurs connaissances dans le monde arboricole, viticole, apicole, jardins, potagers et fleuris.

Réunion Histoire et Patrimoine :

Messieurs les Maires ont accueilli MM. André DEYBER, Philippe RICHARD et Mme ROBARDEY.

L'association Flore et Loisirs de Soppe-le-Bas a ouvert une section Histoire et Patrimoine. Elle se charge d'effectuer des recherches historiques, d'organiser quelques expositions. MM. Les Maires proposent qu'une information soit rédigée dans le bulletin communal afin que des personnes intéressées se joignent à cette équipe dynamique.

L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la Commune :

WWW.LE-HAUT-SOULTZBACH.FR

Journée Citoyenne 2023

Une nouvelle fois, la Journée citoyenne de notre commune a rencontré un vif succès ! 85 habitants sont venus pour réaliser de nombreux chantiers au service de l'intérêt général.



cho
at Soultzbach



Création de décorations, débroussaillage, installation de panneaux, nettoyage du lagunage, peinture routière, désherbage du cimetière et des abords de la mairie, installation d'un mât au monument aux morts, enlèvement d'un mur sous l'école François Florent, pose d'un faux plafond à la mairie et préparation de la salle et de l'excellent couscous !



Ça fait du bien d'être solidaires et d'agir tous pour la cause commune.

Un grand **MERCI** et **BRAVO**
à toutes et à tous.

Concours de Fleurissement 2023

Cette année encore le jury du fleurissement était présent dans les rues de notre commune nouvelle pour constater le travail de nos jardiniers !

Sous la houlette de notre adjoint Philippe RINGENBACH et avec l'aide précieuse de notre conseillère municipale Marion MOURROT, la spécialiste du sujet. Sans oublier Dominique RULOFS, toujours présent pour aider à l'organisation de ces moments.



Merci aux bénévoles des communes du secteur que nous sollicitons pour cette importante mission d'évaluation et de notation. Merci également à la conductrice de la calèche Nathalie SOLARI et aux chevaux !



Les Lauréats Du Concours de Fleurissement 2023

3 Fleurs



Classification par notification

Rosine COLLIGNON

Marie Anne et Daniel COLLIGNON

Jocelyne et Richard SCHMITT

2 Fleurs



Classification par ordre alphabétique

Nathalie SOLARI et Pierre BLENY
Marie Thérèse et Bernard EGLY

Rose Marie et René FRICKER
Cécile et Jean Marc NOVIOT
Claudine et Michel PIERROT

Solange et Lucien UHLEN
Cindy et Thierry VAUT

1 Fleur



Classification par ordre alphabétique

Véra AMRHEIN
Catherine et Nicolas HIRTZ

Emmanuel et Christine LAMBALOT
Noémie STEVENS et Etienne LEY
Liliane et Jean Jacques MEYER

Marie Andrée et Pierre MORANDI
Fernand SCHMITT

Commande groupée de fleurs

Cette année la distribution des commandes groupées de fleurs aux habitants a été effectuée sur le site des déchets verts à Soppe-le-Haut (route de GUEWENHEIM) par l'équipe municipale. Du mulch offert par la ville de PFASTATT était proposé aux habitants dans le cadre des échanges entre nos communes.



Merci à ceux qui s'engagent pour mener à bien cette opération !

La Cueillette des Champignons

Certains abus et ramassages "professionnels" ont amené des municipalités à interdire la cueillette sur des terrains communaux, souillés et mutilés par des prélèvements excessifs.

RESPECTONS LA NATURE

Contentons-nous d'une cueillette raisonnable : ne récoltons que ce que nous consommerons et, éventuellement de quoi faire quelques conserves.

Pour connaître la quantité autorisée à prélever, rendez vous sur le site legifrance.gouv.fr

Constatons que nos forêts, qui autrefois, nous offraient de multiples espèces comestibles, sont aujourd'hui dépouillées, après des récoltes inconsidérées.

RESPECTONS L'EQUILIBRE FRAGILE ET PRECIEUX DE LA NATURE

- En ne détruisant pas les espèces vénéneuses car, elles aussi, remplissent une fonction dans le monde végétal et indispensable à l'équilibre biologique.
- En ne ramassant pas les spécimens un peu "trop" avancés qui deviennent impropre à la consommation mais qui surtout, à ce stade de leur évolution, produisent le plus de spores, qui vont perpétuer l'espèce.



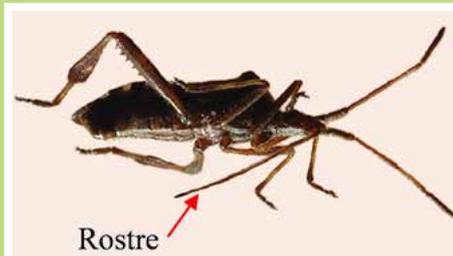
A quoi bon détruire un champignon considéré comme toxique ou trop vieux :
Ce comportement contribue à rompre un peu plus chaque jour l'équilibre fragile de la nature.

BONS OU MAUVAIS, LAISSONS-LES EN PAIX.

Le coin de l'entomologiste

Les insectes se font de plus en plus rares. Cette raréfaction est attribuée à l'agriculture intensive et à l'emploi des pesticides¹ ; l'éclairage nocturne y participe également².

Les punaises, insectes piqueurs-suceurs, n'ont pas de mandibules, mais un rostre plus ou moins long qui leur permet de piquer les plantes : feuilles, tiges, fleurs, fruits, graines - ou les insectes, ainsi que l'homme (pour la Punaise de lit, photo ci-contre - 5 à 8 mm) puis d'en aspirer les liquides - ou le sang.



Piotr NASKRECKI
© Domaine Public

La Punaise américaine du Pin - ou Punaise occidentale des cônes, arrivée en Alsace en 2009.

Ci-dessous les photos - la plupart datant des années passées - de quelques punaises³ présentes à Soppe-le-Haut.



Corise de la Jusquiame
Sève de diverses plantes



Gendarme
Granivore sur Malvacées



Punaise arlequin
Granivore sur fenouil, carottes sauvages...



Punaise écuylère
Granivore



Punaise ornée
Sève des choux, du colza...



Ci-contre : la **Punaise verte puante**, larves (ou juvéniles) de deux stades différents et adulte ; très polyphage, elle s'attaque à plus de trente familles de plantes, dont font partie les légumes.

Originnaire du bassin méditerranéen, elle est arrivée en Alsace en 2012 ; elle peut présenter jusqu'à quatre générations par an.



Ci-contre à gauche, la **Punaise diabolique** (œufs, larves et adulte), originaire d'Extrême-Orient.

Présente en Alsace depuis 2012, cette espèce s'attaque à près de 120 espèces de plantes différentes, causant des dommages sur de nombreux fruits et légumes.

Ci-contre à droite la **Punaise nébuleuse** : elle se nourrit de sève d'arbres à feuilles caduques, parfois d'insectes morts.



Œufs, larves (photo Maurice AUBERT) et adulte - (Toutes les autres photos sauf mention : Bernard SCHMELTZ)

1. <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0185809>

2. https://www.eure.gouv.fr/contenu/telechargement/11081/68653/file/pollution_lum_et_biodiv.pdf

3. Les punaises appartiennent au sous-ordre des Hétéroptères : 567 espèces ont été recensées en Alsace (Liste H. CALLOT, 2020).

Le coin de l'entomologiste (suite)



7-8 mm

« **Punaise commune** »
Granivore,
peut passer l'hiver dans
des piles de bois.



5 mm

Juvénile de la punaise
*Troilus luridus*⁴
vidant une coccinelle



2 mm

Un autre juvénile
(espèce indéterminée)
vidant une chrysochelys



11-16 m

Corée marginée
tuée par une araignée qui
s'en nourrit⁵

4. Cette espèce n'a pas de nom vernaculaire. Elle a rarement été observée en Alsace : en 1987, en 2014, en 2017, puis en 2023 (photo ci-dessus).
5. On remarquera, sur cette photo, près de douze petites mouches attirées par l'odeur du festin !

Au verger communal : le papillon Grande Tortue



Enveloppe de la chrysalide

Une chenille de la Grande Tortue s'est développée sur le cerisier situé derrière l'hôtel à insectes. Elle s'est fixée sous une tuile du panneau d'affichage, courant juin, pour se transformer en chrysalide. Deux à trois semaines plus tard, le papillon en est sorti ; il pourra vivre jusqu'au mois d'avril de l'année suivante (sauf accident). Il passe donc l'hiver sous sa forme adulte.

Ses chenilles se développent sur des essences feuillues forestières et fruitières. Cette espèce ne présente qu'une génération par an.



Papillon photographié un 21 février

Deux papillons que l'on peut voir voler jusque fin octobre



Le Souci : papillon migrateur, sa chenille hiverne sous les cieus plus cléments du pourtour méditerranéen.
Elle se nourrit sur les Fabacées : Luzerne, Trèfle...

photos
du 8 octobre
2023



L'Argus bleu : sa chenille vit sur les Fabacées : Lotier corniculé, Luzerne lupuline, Trèfle etc.
Chez cette espèce, c'est aussi la chenille qui hiverne.

Bernard SCHMELTZ

Association forestière de la vallée de la Doller, de la Thur et environs

le maintien du dialogue forêt / société, une priorité

Cette année 2023 a constitué un répit en demi-teinte mais tout de même bien nécessaire pour les forêts alsaciennes. Après une succession de records battus en termes de température et de sécheresse ces 5 dernières années, la dynamique de croissance des populations de ravageurs, et en particulier des scolytes de l'épicéa, ont connu un frein cette année.

Une courte accalmie

Malgré tout, la tendance générale concernant l'état des forêts en Alsace mais aussi dans l'ensemble de la France est bien au déclin, comme le confirme les différents états des lieux et notamment le dernier rapport de l'IFN. En effet, en 10 ans le volume de bois déclinant relevé chaque année a presque doublé, passant de 7,4 millions de m³ par an entre 2005 et 2013 à 13,1 millions de m³ par an entre 2013 et 2021. La croissance des arbres quant à elle enregistre une baisse de 4% sur la même période, passant de 91.5 à 87.8 millions de m³ (données issues du site IFN : <https://inventaire-forestier.ign.fr>).

Sans surprise, les essences les plus touchées sont celles ayant besoin d'un apport en eau régulier et/ou tolérant moins bien les fortes chaleurs, telles que le sapin et le hêtre, mais l'ensemble des essences présentent toutefois des signes de faiblesses.

Non content d'impliquer des pertes économiques importantes pour les propriétaires et de mettre à mal les paysages, le phénomène de déclin va jusqu'à remettre en cause la politique même de puits de carbone qui veut compenser les émissions liées aux activités humaines grâce à la captation de carbone atmosphérique par les arbres. En effet, malheureusement, l'intensité des déclins et les récoltes d'arbres qui en ont découlé ont ponctuellement dépassé la production biologique annuelle de bois, ralentissant la captation de CO².

En parallèle, le ralentissement de l'économie affecte également les propriétaires en faisant baisser la demande de bois, et donc les prix qui rappellent le, ont déjà subi des baisses consécutives aux déclins.



De nombreux rendez-vous

Les défis en cours et à venir sont nombreux pour la forêt. Les sylviculteurs en sont avertis, et tendent dans l'ensemble à changer leurs pratiques, même si ces changements s'opèrent progressivement. Mais cette prise de conscience doit être collective, tant dans la société qu'au sein des pouvoirs publics.

En effet, la prise de parole de certains auteurs et les effets secondaires du confinement lié au Covid ont conduit à la fois au développement d'une image de la forêt « sanctuaire », que la moindre intervention, même lorsqu'elle est bénéfique, vient bouleverser, et d'autre part à la « consommation » du milieu forestier, qui devient

un terrain de jeu pour un nombre d'activités toujours plus nombreuses au pied du Ballon d'Alsace.

Le dialogue pragmatique forêt / société reste, et doit rester la priorité pour rendre audible les besoins de ce milieu indispensable à tous, tant ses services sont nombreux.

Ainsi, de nombreux événements ont ponctué l'actualité de cette année

2023 afin de faire entendre la voix de la forêt et des sylviculteurs.

Entre autres, le lancement de réunions de concertation entre les organismes forestiers, les préfetures et les pompiers ont permis d'esquisser les premières lignes des futures stratégies de prévention du risque d'incendie en forêt alsacienne.

Le conseil de développement du pays Thur Doller, s'est réuni également de nombreuses fois au travers de sa commission forêt afin d'organiser une conférence à destination des habitants des 2 vallées qui s'est tenu le 1^{er} Avril à Saint Amarin.

Preuve de l'intérêt de ces derniers pour le milieu forestier, une centaine de participants sont venus assister à la présentation animée par des personnalités reconnus de la filière forêt-bois : Pascal Triboulot, directeur honoraire de l'ENSTIB ; Christian Piedallu, enseignant chercheur à AgroPariTech ; Pierre Grandadam, président des Communes Forestières ainsi que Claude Michel responsable du pôle nature et biodiversité.

Sujets sensibles

Cette manifestation a également été l'occasion d'aborder le délicat sujet de l'équilibre forêt/gibier, puisque les relocations des baux de chasses ont actuellement cours.

En effet, si la santé des massifs forestiers n'est pas au beau fixe, cette situation est encore aggravée par la

pression des populations de grands gibiers toujours plus nombreuses et dont les jeunes pousses d'arbres, qu'elles soient plantées ou issues de semis naturels, constituent une alimentation de choix, empêchant ainsi le renouvellement des forêts. Ce phénomène touche d'ailleurs également le monde agricole, puisque les prés de montagne sont aujourd'hui régulièrement consommés par les cerfs ou retournés par les sangliers.

Enfin rappelons que l'équilibre des populations a aussi un impact entre les différentes espèces faunistiques et floristiques ; la multiplication des populations de sangliers est ainsi l'une des causes majeure et probable de la disparition de la gélinotte des bois des massifs de la Thur et de la Doller, espèce pourtant emblématique de ces régions.

Les sylviculteurs, propriétaires forestiers privés et publics souhaitent donc faire entendre raison aux chasseurs mais également aux élus qui ont le pouvoir de faire pression sur les sociétés de chasse, afin de tendre vers un retour à l'équilibre des populations de grands gibiers et d'éviter ainsi de contribuer au déclin des forêts dans les vallées, dont la multiplicité des services rendus n'est plus à démontrer.

Un futur incertain

Par chance pour l'Homme, la forêt bénéficie d'une importante



mémoire génétique, qui lui garantit une grande adaptabilité. C'est grâce à cet avantage que les végétaux ont pu traverser les derniers millions d'années, faisant tantôt face à des périodes de chaleur, puis à des périodes de glaciation, et c'est aujourd'hui sur cette adaptabilité que nous misons pour la préservation des massifs forestiers. Toutefois, au vu de la vitesse du changement climatique, il sera indispensable que les sylviculteurs, avec l'appui de la société, œuvre pour la préservation des massifs forestiers.

Président : Jacques ADAM

Contact : afdollerthur@gmail.com

Animateur : Samuel JEHL, conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture Alsace

Surface de forêt : 33 218 ha

Surface de forêt privée : 5 206 ha

Petite forêt privée (- de 4 ha) : 2 419 ha

Nombre de propriétaires : 4 773 propriétaires

Nombre d'adhérents : 272 adhérents



Fédération des associations forestières locales : <http://www.forestiersdalsace.fr>

Certification PEFC de notre commune

Qu'est-ce que PEFC ?

PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification/ Programme de validation de la certification forestière) est une ONG créée en 1999 suite aux grandes conférences environnementales des années 90, qui a pour ambition de préserver les forêts, de garantir le respect de ceux qui y vivent, y travaillent et s'y promènent, mais aussi de pérenniser la ressource forestière pour répondre aux besoins en bois de l'Homme aujourd'hui et pour l'avenir. PEFC est une certification internationale en faveur de la gestion durable des forêts. Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le label PEFC apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

Une gestion forestière durable

Face à l'urgence climatique, la pression sociétale se renforce avec les forêts et le bois en première ligne. C'est pourquoi PEFC se donne pour mission principale la recherche permanente de la durabilité, pour ne jamais avoir à choisir entre productivité, biodiversité et sociabilité !

PEFC promeut donc une gestion durable des forêts bénéfique à l'environnement, aux citoyens et à l'économie : Elle définit des règles et des critères de gestion forestière durable applicables à ceux qui cultivent, récoltent, transforment et commercialisent le bois, sous la forme d'un Standard de Gestion Forestière Durable, élaboré par consensus de l'ensemble des partis intéressés par la gestion durable des forêts.

Elle fait appliquer ces règles et critères aux propriétaires forestiers et exploitants forestiers qui s'engagent dans la certification PEFC.

Elle les contrôle régulièrement, afin de garantir de manière documentée et transparente que les exigences sont respectées.

2 mécanismes complémentaires :

La certification de gestion forestière durable

A destination des propriétaires forestiers qui doivent appliquer dans leur forêt le Standard de gestion forestière PEFC, élaboré par consensus de l'ensemble des partis intéressés par la gestion durable des forêts.

La certification de chaîne de contrôle

A destination des entreprises de la filière qui doivent mettre en place d'un système d'organisation interne permettant la traçabilité de la matière certifiée PEFC.

La traçabilité de la matière est ainsi assurée depuis la forêt jusqu'au produit fini ! Pour que le produit final soit certifié PEFC, il doit être issu d'une chaîne ininterrompue d'acteurs certifiés PEFC !



Retrouvez plus d'informations sur : [PEFC | Gardien de l'équilibre forestier \(pefc-france.org\)](http://pefc-france.org)

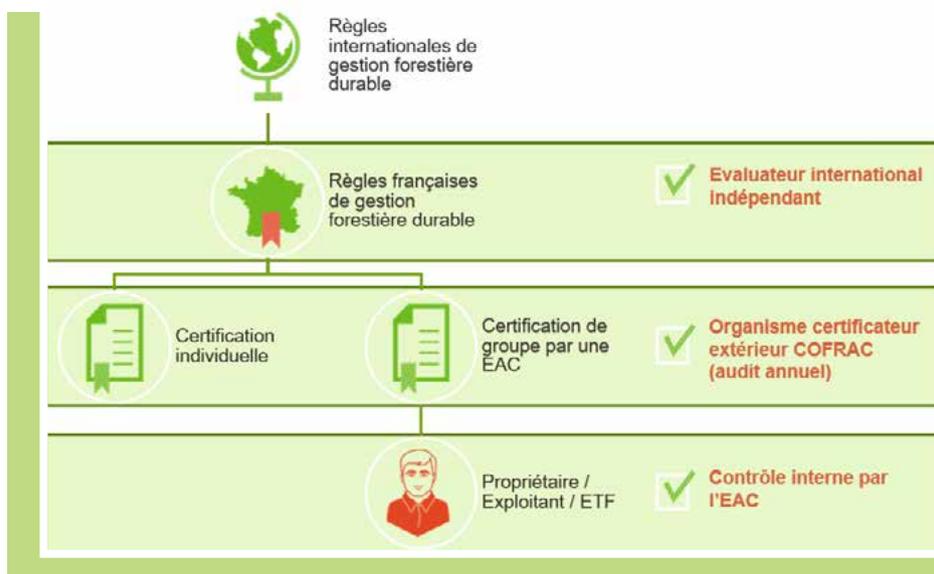
Des contrôles à tous les niveaux

Pour assurer la fiabilité et la crédibilité du système PEFC, des contrôles sont effectués à tous les niveaux, notamment :

Le contrôle interne de l'application du Standard de gestion forestière durable par les propriétaires forestiers et exploitants forestiers certifiés PEFC, est effectué par les entités d'accès à la certification (PEFC Grand Est) qui les contrôlent chaque année par tirage au sort.

Les entités d'accès à la certification (PEFC Grand Est) sont elles-mêmes auditées annuellement par des organismes certificateurs indépendants accrédités par le COFRAC, sur la bonne application du système PEFC (règles, procédures...).

La chaîne de contrôle des entreprises certifiées fait l'objet d'audits annuels réalisés par des organismes certificateurs indépendants accrédités par le COFRAC.



La bibliothèque du Haut Soultzbach

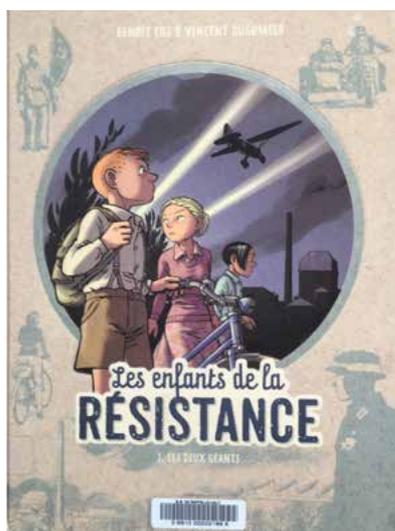


Dans son dernier livre qui vient de paraître, « **Faites-les lire !** », Michel DEMURGET, neurophysiologiste, nous explique qu'il est prouvé scientifiquement que, parmi toutes les activités extra-scolaires, c'est la lecture qui rend les enfants plus intelligents. Elle augmente leur QI.

Pour cela il n'est pas indispensable d'investir dans l'achat d'une multitude de romans ou d'albums.

Dans la bibliothèque municipale du Haut Soultzbach à Soppe-le-Haut, vous trouverez de quoi satisfaire la volonté de lire de vos enfants et de vous-même, gratuitement !

Nous renouvelons tous les ans environ 600 documents jeunesse grâce au prêt de la Médiathèque d'Altkirch : albums, BD, contes, romans, documentaires. D'autre part, nous achetons, pour les adultes, une soixantaine de livres parmi les nouveautés, au printemps et à l'automne, grâce à la subvention du Haut Soultzbach. Nous bénéficions aussi du don de livres sélectionnés par la « Bibliothèque Orange de la Doller », plus d'une dizaine d'ouvrages d'excellente qualité !



Notre bibliothèque s'est enrichie, en 2020, d'une quantité importante de livres que nous a léguée **M.François FLORENT**. Nous avons aménagé, en sa mémoire, un espace particulier dans l'entrée.

Choisir parmi cette collection révèle des surprises et est aussi quelque chose de touchant que bien des personnes pourraient nous envier !

Le Haut Soultzbach compte quelques auteurs locaux dont vous trouverez les ouvrages : **Valérie MULLER**, **Bernard SCHMELTZ**, **François TOUSSAINT**. Dans des domaines très différents, ils révèlent des talents et des passions qui méritent d'être partagés.

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi semaines paires de 17h à 19h

Mardi semaines impaires de 14h45 à 17h

Tous les vendredis de 18h à 19h30

La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.

Le prêt est gratuit, pour une durée de 6 semaines et renouvelable.

Quand notre savoir faire local s'exporte au Japon

Hubert et Dominique BRAYE nous ont accueillis dans leur atelier au 4 rue du moulin à Mortzwiller. Hubert Brayé est Maître facteur d'orgues en Haute Alsace. Leur entreprise est reconnue comme Entreprise du Patrimoine Vivant. Au cours de la visite ils nous ont montré et expliqué les différentes facettes de ce métier, puis ils nous ont parlé de leurs réalisations récentes au Japon.



Hubert, Hiroyuki TSURU et Jean-Bernard devant le Kinkaku-ji, le pavillon d'or, à Kyoto

Que réalisez-vous dans cet atelier ?

C'est ici que nous restaurons les différents éléments des instruments que nous confient les communes ou les paroisses. Ça peut aller d'un clavier ou quelques tuyaux à un orgue complet. C'est aussi là que nous montons les orgues neufs que nous construisons avant de les transférer dans l'édifice pour lequel ils sont conçus. On trouve donc des machines à bois mais aussi un « mannequin » pour harmoniser (mettre en son) les tuyaux. En plus de tous les éléments d'un orgue, nous fabriquons aussi les tuyaux en bois et restaurons les tuyaux en métal. Pour les tuyaux en métal neufs nous travaillons avec Joël Klein, à Woerth, qui est tuyautier. Il construit les tuyaux suivant les mesures et alliages que nous lui indiquons.

Quels sont les projets en cours ?

Nous venons de terminer le relevage (travail de gros entretien) de l'orgue de Sigolsheim. Nous travaillons actuellement à Wittelsheim sur le grand orgue de l'église St Michel. En décembre nous irons chercher l'orgue de Cheviré le Rouge en Anjou que nous allons reconstruire et début d'année prochaine nous démarrerons également la restauration de l'orgue, classé Monument Historique, de Willer dans le Sundgau et terminerons la restauration de l'orgue, classé MH, du temple St Martin de Montbéliard.

Comment devient-on facteur d'orgue ?

Par un apprentissage de 3 ans, et éventuellement une spécialisation de 2 ans en tuyauterie, donc une formation en alternance en entreprise et au CNFA d'Eschau où se retrouvent tous les apprentis facteurs d'orgues de France. Nous avons formé plusieurs apprentis, dont Julie et Cécile qui ont fait le voyage au Japon. En ce qui

me concerne, c'est la rencontre avec Jean-François Mattauer, mon premier professeur D'ORGUE et de piano, qui a été déterminante. A cette époque, le grand orgue de Masevaux venait d'être construit par Alfred Kern, c'est donc naturellement que j'ai voulu faire mon apprentissage dans cette grande maison.

Quel est l'historique de l'instrument ?

Le premier « orgue » apparaît au III^{ème} siècle avant JC en Egypte. C'est un ingénieur grec du nom de Ctésibios qui a l'idée d'aligner plusieurs instruments de l'époque (des Aulos, sorte de Haubois), de les commander par un clavier très simple, et de les alimenter par de l'air mis sous pression par de l'eau. Son invention prendra le nom d'hydraulique. Plus tard il y a eu de petits orgues dans les cirques romains. L'instrument commence à se répandre dans les églises à partir du XIV^{ème} siècle. Des instruments monumentaux sont construits dès le XVII^{ème} siècle. Aujourd'hui un orgue est toujours fait de tuyaux, de soufflets et de claviers, mais chaque époque apporte son évolution technologique. NB : s'il n'y a pas de tuyaux, ce n'est pas un orgue.

Pouvez-vous maintenant nous parler de vos deux projets réalisés au Japon ?

La Maison KERN de Strasbourg dans laquelle j'avais été formé a construit une trentaine d'instruments au Japon entre 1989 et 2015, année de sa fermeture. Les Japonais portent depuis longtemps un grand intérêt à l'orgue, que l'on trouve dans des salles de concert ou des chapelles de confession chrétienne. Le premier instrument est arrivé là-bas au XVII^{ème} siècle, apporté par les missionnaires.

Après 2015, Daniel KERN (fils d'Alfred KERN) allait régulièrement au Japon pour l'entretien de ses instruments.



L'orgue Daniel Kern de l'université de Doshisha à Kyoto



Début du remontage de l'orgue Daniel Kern dans la nouvelle salle de l'université à Sendai



Remontage de la mécanique de l'orgue D.Kern dans la nouvelle salle



Remontage de l'orgue D.Kern dans la nouvelle salle



Les équipes française et japonaise devant l'orgue en cours de remontage



L'orgue remonté à son nouvel emplacement

Mais se posait le problème des entretiens plus conséquents pour lesquels il fallait une équipe. Il a alors fait part à ses interlocuteurs japonais de son intention de me demander si je serais prêt à une collaboration. Daniel KERN est malheureusement décédé en 2019 et n'a pas eu le temps de nous contacter. C'est donc Hiroyuki TSURU, responsable de la section orgue à tuyaux de la Maison Yamaha qui m'a appelé un soir de septembre 2019. Il est ensuite venu en Alsace où nous lui avons présenté quelques-unes de nos réalisations. Quelques mois, et le Covid, plus tard, je reçois un nouveau coup de fil où il me propose deux chantiers sur de grands instruments construits par Daniel KERN. Pour le premier (à Kyoto), il s'agissait de restaurer une soufflerie dans un instrument esthétiquement très proche de celui de Masevaux. Pour le second (à Sendai), bien plus important, il s'agissait de déplacer (une première au Japon) le premier orgue Kern du Japon dans une nouvelle salle de Concert. Je reçois cet appel en Avril, les travaux devaient se faire impérativement en Août pour le premier et de Septembre à Décembre pour le second. Il fallait réagir vite. J'ai donc dit OK.

Je me suis envolé pour le Japon le 10 Août 2022 avec Jean-Bernard DIETERICH. Nous avons commencé le travail avec deux japonais mais le Covid a fait que très vite nous nous sommes retrouvés à deux, Jean-Bernard et moi, pour mener le chantier à terme.

Pour le deuxième chantier, nous sommes partis à 5 personnes et pendant un mois (septembre) nous avons démonté un instrument de 53 jeux (plus grand que celui de Masevaux). Une équipe japonaise

s'est chargée de transférer toutes les pièces dans sa nouvelle salle pendant le mois d'octobre et nous sommes retournés au Japon pour un mois de remontage. C'est trois aller/retour au Japon et donc trois tours du monde que nous avons fait en 2022 avec Julie, Cécile, Jean-Bernard, Bernard et moi-même. Le travail était conséquent mais s'est déroulé dans les meilleures conditions grâce à l'accueil chaleureux et l'extrême gentillesse des Japonais, tant ceux avec qui nous avons travaillé que ceux que nous croisions dans la rue et qui étaient toujours prêts à nous renseigner ou nous indiquer le chemin.

Nous avons heureusement aussi eu le temps de découvrir la culture japonaise : les temples, la cuisine, les paysages et même les Onsen (bains traditionnels). Les échanges ont été riches, nos amis japonais nous faisant découvrir leur pays tout en nous posant de nombreuses questions sur la France dont ils se font une très belle idée. Je crois que ces échanges nous surprenaient parfois autant les uns que les autres !

Depuis, nous avons gardé des contacts. Keychi KIMURA, jeune facteur d'orgues avec qui nous avons travaillé, est venu faire un stage de trois mois en France. D'autres projets sont à l'étude, notamment la construction d'un orgue neuf à Tokyo...

**Reportage réalisé par
Bénédicte BAUDOIN, Michel SETIF,
Dominique RULOFS**

Hubert Brayé
Maître facteur d'orgues
4, rue du moulin
MORTZWILLER
68780 LE HAUT SOULTZBACH
+33 (0)3 89 82 57 32
www.braye.fr



Bernard, Cécile, Jean-Bernard, Julie et Hubert au Mont Zaô



Dans un restaurant traditionnel



Visite du quartier historique de Higashiyama à Kyoto

Les Sapeurs-Pompiers

Mesdames, Messieurs,

D'ici quelques jours, nous tirerons un trait sur l'année 2023 et nous ouvrirons la porte à 2024.

L'année qui s'achève aura nécessité l'engagement du Corps de Sapeurs-Pompiers du Soultzbach une centaine de fois sur notre secteur d'intervention primaire, et presque autant en dehors, notamment du fait de la présence d'une Infirmière Sapeur-Pompier dans nos rangs.



Cet engagement volontaire que chaque membre de notre Centre a pris, impose une formation et une mise à niveau régulière, de façon à adopter les bons gestes le plus efficacement possible. Si, comme je viens de l'écrire, cela nécessite un entraînement régulier, il reste à la portée de tous. Aussi, s'il vous venait l'envie de venir en aide à vos concitoyens, notre Centre est constamment à la recherche de nouvelles personnes pour se renforcer :

- Directement dans le corps de Sapeurs-Pompiers du Soultzbach, si vous êtes une femme ou un homme entre 16 et 50 ans
- Par le biais de la formation de Jeune Sapeur-Pompier si vous avez entre 11 et 15 ans

En parallèle de la distribution de nos calendriers, pour laquelle je vous remercie de l'accueil que vous nous avez réservé, vous avez dû recevoir une invitation à participer, le week-end du 26-27 janvier prochain, à des sessions d'initiation de 2 heures aux gestes qui sauvent.

N'hésitez donc pas à vous inscrire, les Sapeurs-Pompiers du Soultzbach seront ravis de vous accueillir dans leurs locaux.

Au nom de mes camarades, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous !

*Ltn Ludovic RICHERT
Chef de Centre*



L'église Sainte Marguerite classée « Monument Historique »

La Crypte

L'église actuelle, a été construite durant le ministère du curé Joseph LORENTZ de 1766 à 1768 suite à la démolition de l'ancienne, datant de 1469. La tour fut toutefois conservée. Sa partie inférieure qui servait de chœur a cependant été remplie de décombres jusqu'à mi-hauteur pour être à fleur avec le chœur de la nouvelle église afin de servir de sacristie.

En 1879, arrivée du curé ACKERMANN. Une nouvelle sacristie a été bâtie en 1880.

Ce même prêtre décida en 1894 de ressortir les gravats, et, de rendre le chœur à l'identique : « C'est un pieux devoir de rendre au culte cet antique chœur »

Des visites peuvent être organisées sur demande au conseil de fabrique ou à la mairie Le Haut Soultzbach qui relaieront la demande.

Quête pour le chauffage : Le conseil de fabrique remercie tous les donateurs.

Il remercie également les bénévoles et les participants au repas paroissial.

Le Conseil de fabrique



Vierge à l'enfant sur croissant de lune du 18^e siècle

Association des Donneurs de Sang Bénévoles

Soppe/Mortzwiller

ENSEMBLE, SAUVONS DES VIES !

Votre don est un acte citoyen, solidaire et libre qui permet de répondre à des besoins quotidiens de manière bénévole. Plus vous serez nombreux et réguliers à donner, plus nous pourrons aider ensemble chaque jour les patients qui en ont besoin.



POURQUOI DONNER ?

Le don de sang change la vie d'un million de malades chaque année en France. Alors ça vaut le coup, vous ne trouvez pas ?

LES BESOINS SONT QUOTIDIENS.

Chaque jour, nous avons besoin de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable. Vous êtes irremplaçables !

Sources : dondesang.efs.sante.fr

	Donneurs présentés	Donneurs prélevés	Premier don
5 janvier	52	49	3
23 mars	46	42	0
8 juin	35	29	1
19 octobre	32	27	5
Total 2023	165	147	9
Total 2022	182	172	4
Total 2021	200	184	7
Total 2020	227	214	11
Total 2014	239		

Malheureusement, le nombre de don lors de nos collectes baisse d'année en année. Heureusement nous avons régulièrement de nouveaux donneurs.

4 CHIFFRES CLÉS DU DON DE SANG

Chaque année,
1 million de malades sont soignés.

1 heure de votre temps suffit à sauver 3 vies !

Chaque jour,
nous avons besoin de **10 000 dons**.

Vous pouvez donner toutes les **8 semaines**.

Lancez-vous, donnez votre sang !

Un grand MERCI à nos fidèles donateurs et à tous les nouveaux qui sont venus donner leur sang durant l'année 2023.

Merci de retenir les dates pour 2024.

Les collectes ont toujours lieu les jeudis de 16h30 à 19h30.

4 janvier, 21 mars et 17 octobre
au foyer rural de SOPPE-LE-HAUT.

La collecte du 6 juin aura normalement lieu
à SOPPE-LE-BAS.

Nous vous attendons nombreux lors des prochaines collectes.

Pour l'ADSB,
Sophie MOSTER-EGLY, présidente.



L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach

L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach se compose de parents de l'école maternelle et des écoles primaires de Soppe le Bas et du Haut Soultzbach.



Notre association a vocation d'organiser des activités extrascolaires ainsi que des manifestations qui permettent le financement de projets pédagogiques ainsi que des sorties pour les écoles du Vallon.

Les membres actifs de l'association sont des parents dont les enfants sont scolarisés dans les écoles du Vallon. Lorsque les enfants arrivent en fin de cursus élémentaire, les parents concernés souhaitent passer la main. De ce fait, un renouvellement de membres actifs est très important afin de pouvoir pérenniser le dynamisme de notre association.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous, vous êtes toutes et tous les bienvenus pour nous porter main forte. Chaque membre actif pourra s'investir en fonction de ses disponibilités.

L'année 2023 s'achève, et l'APVS a pu proposer de nombreuses manifestations. Nous avons commencé en mars par l'organisation d'une après-midi carnavalesque, suivi d'une après-midi sur de thème de Pâques.

Cet été nous avons pu proposer pas loin de 40 sessions d'activités diverses et variées. Début septembre notre marché de puériculture, le 11 novembre nous avons organisé le traditionnel défilé de la St Martin suivi de la deuxième édition de notre bourse aux jouets. Pour clôturer cette année le traditionnel St Nicolas.



Pour conclure, sachez que toutes les informations concernant ces animations vous seront transmises au moment opportun soit par le biais de l'école, soit par distribution dans les boîtes aux lettres, soit par la page Facebook de l'association.

N'hésitez pas à nous rejoindre, qu'il s'agisse d'une implication ponctuelle ou permanente, vous êtes toutes et tous les bienvenus !!



Nos activités prévues pour l'année 2024 :

- Carnaval 17 février.
- Défi du lapin de Pâques le 30 mars.
- Notre AG le 19 avril
- 1ère réunion pour l'organisation des activités d'été, Juillet & Aout prévu le 19 avril.
- Le marché de puériculture le 2 juin.
- Le défilé de St Martin le 16 novembre
- Le St Nicolas le 6 décembre



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donnons rendez-vous en 2024 pour que cette nouvelle année soit fructueuse en événements !!

Le comité de l'APVS.
Contact : apvs68@gmail.com

L'association **Gratitude**

Messieurs les Maires et Adjointes des Communes du Vallon du Soultzbach ont eu la joie d'accueillir les Aînés du Vallon au Repas de Noël qui a eu lieu dimanche 17 Décembre 2023.

De nombreux habitants de 70 ans et plus se sont retrouvés au foyer rural de Soppe le Haut afin de partager un savoureux Baeckaoffa concocté par le traiteur Simon

L'ambiance musicale assurée par André a entraîné les invités à effectuer quelques pas de danses, les invités ont également su magnifier l'après midi avec des chants de Noël.

L'équipe de bénévoles de l'association Gratitude avec le soutien financier des communes a pu mener à bien ce rendez vous annuel par le partage, la joie, et la bonne humeur,



Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une année 2024 remplie de Bonheur auprès de ceux qui vous sont chers.

Association théâtrale «**Les Schirabertzler**»

L'association théâtrale «les Schirabertzler» a pour but de promouvoir le théâtre mais également notre dialecte. La crise sanitaire a chamboulé 3 années de représentations mais les acteurs sont remontés sur scène en 2023 avec la pièce en 3 actes «Winter sport und kurzà hosà» de Serge Rickling



En début d'automne, Gaby Leveque, président de l'association, José Hug, Vice-Président, Jean Wilmé, trésorier, et Elisabeth Stempfel, ont décidé de tirer leurs révérences après de nombreuses années de loyaux services. Nous les remercions pour leur engagement dans la vie de l'association. Ils passent la main à un comité composé d'anciens et nouveaux membres.

Pour 2024, certains acteurs ont été empêchés pour raisons professionnelles ou de santé et les représentations sont reportés soit à l'automne soit en tout début d'année 2025. Les acteurs ont hâte de remonter sur les planches pour une nouvelle représentation et vous tiendront informés très vite des prochaines dates.

Faire rire les gens, les emmener loin des tracas quotidiens, transmettre des messages, rassembler les personnes autour de notre patrimoine dialectal, tel sera notre objectif !

Mir Wenschà in allà à chenà Wienachtà und à gleglikà johr 2024!

Jean-Claude Wetzel
Président



Association **Gym Plaisir**

Vallée de la Doller - Soppe Le Haut

Cours de zumba le mardi soir à 19H00
et pilâtes le jeudi soir à 20H00 au foyer rural.

D'autres animations sont proposées
A voir sur le site gym-plaisir.fr

Association de chasse

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE

AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE POUR LES BAUX 2024-2033

Il est rappelé au conseil que, dans le cadre de l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, la commune consulte les propriétaires fonciers pour connaître leur position quant à l'abandon ou non du produit de la location de la chasse. Ce produit permet de couvrir les cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

Issus de la loi locale du 7 février 1881 sur l'exercice du droit de chasse, les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement donnent mandat à la commune pour relouer les chasses au nom et pour le compte de la collectivité des propriétaires fonciers.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS DU BAN COMMUNAL

La location des chasses aura lieu conformément à un règlement dénommé "Cahier des charges type des chasses communales" arrêté par le Préfet, après consultation des organisations représentatives des communes, des chasseurs, des agriculteurs et des propriétaires forestiers.

La procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse conformément au cahier des charges. Le produit de la location de la chasse peut être acquis à la commune si deux tiers au moins des propriétaires de la commune possédant deux tiers des terrains chassables en décident ainsi, la commune utilise les fonds dans l'intérêt collectif local. Lorsque la double majorité n'est pas réunie, le produit de la location est réparti entre les propriétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir été informé des dispositions des articles L.429-12 et L.429-13 du code de l'environnement décide de consulter les propriétaires pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune dans le cadre d'une consultation écrite.

La non-réponse vaut refus d'abandon du produit à la commune.

Le produit de la chasse est abandonné à la commune et sera affecté à couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

CHOIX DU TYPE DE LOCATION : GRÉ À GRÉ

La municipalité a rencontré, de manière individuelle, les différentes associations de chasse du ban communal. Les contacts sont satisfaisants, aussi bien avec les élus que les chasseurs entre eux. Reste à déterminer les impacts financiers si les deux parties acceptent le gré à gré. Il est proposé que le loyer serait revu à la baisse de 250 € pour l'Association de Mortzwiller et augmenté d'autant pour l'Association de chasse du Vallon du Soultzbach (Soppe-le-Haut), ces conditions financières seront à valider lors d'une prochaine réunion.

Conformément à l'article L.429-7 du code de l'environnement, la chasse sur le ban communal est louée pour une durée de neuf ans par adjudication publique. Toutefois, le locataire en place depuis trois ans au moins bénéficie au terme du bail d'un droit de priorité de relocation.

Le Conseil Municipal, après délibération, Vote à l'unanimité le choix du renouvellement des baux de chasse tels qu'ils sont présentés par gré à gré.

sur la commune déléguée de Soppe-le-Haut : deux lots avec ligne de partage des dits lots, la RD14 bis

LOT 1 : 352ha 55a 72ca, dont 153ha boisés

- Association de chasse du Grand Chêne (Président : M. Jean-Paul HARTMANN)
- prix de location : 3 750 €



LOT 2 : 355ha 79a 32ca, dont 170ha boisés comprenant la surface de Bretten et Eteimbès

- Association de chasse du Vallon du Soultzbach (Président : M. Nicolas HIRTZ)
- prix de location : 3 050 €



sur la commune déléguée de Mortzwiller, un lot unique

LOT 3: 421ha 66a 15ca, dont 205ha boisés

- Association de chasse de Mortzwiller (Président : M. Daniel PETARD)
- prix de location : 7 000 €



Histoire et Patrimoine du Soultzbach

Un flyer, vous invitant à rejoindre la petite équipe Histoire et Patrimoine dans le vallon, vous a été récemment distribué.

Nous reconstituons l'histoire de notre village à partir de documents patiemment collectés par André Deyber mais aussi par la recherche active de nouvelles sources d'informations dans les archives, les cartes postales et les vieilles photographies. Nos récentes acquisitions nous ont permis de confirmer que l'histoire de Soppe-le-Bas était étroitement liée à celles de Soppe-le-Haut, Mortzwiller et Diefmatten.

Une même paroisse a longtemps uni notre vallée. Pendant la 1^{ère} guerre mondiale, nos villages étaient proches du front et étaient traversés par une voie ferrée militaire jusqu'en 1922.

Lors de nos réunions, nous découvrons régulièrement de belles « pépites », de beaux documents, d'anciennes photographies de la vie de nos ancêtres. C'est ce fond documentaire qui nous a permis de créer un parcours historique.

Grâce à une carte postale, l'artiste peintre Michèle Lupori, a réalisé une reproduction d'une peinture murale de Soppe-le-Bas datant de 1841. Cette fresque n'est plus visible. Nous pouvons ainsi partager un patrimoine disparu.

Nous avons trouvé une copie datée de 1814, signée du maire de Soppe-le-Haut monsieur Willy, concernant la déclaration de congé absolu d'un ancien militaire habitant de Mortzwiller et qui retrace, entre autre, son parcours militaire jusqu'en Autriche puis Prusse, Pologne, Westphalie, Espagne, Portugal, Saint-Jean-Pied-de-Port et enfin Strasbourg. Ce parcours militaire sur les champs de bataille a duré 10 ans. Bien sûr que ce parcours aura été réalisé à pied !

Nous sommes convaincus que vous détenez également dans vos villages une part de notre histoire commune. Vos vieux papiers et photographies

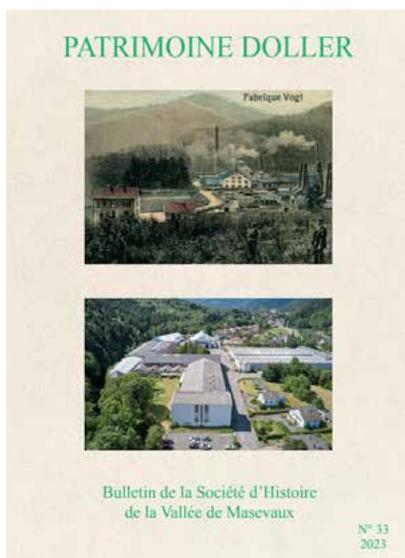


partagés permettraient de retracer, compléter l'histoire du Vallon du Soultzbach et de pourquoi pas agrandir le parcours historique vers vos communes de façon à mettre en valeur notre patrimoine historique et culturel.

Rejoignez-nous !

Contacts :

Philippe Richard :
philippe.richard2@yahoo.fr
 Nadine Robardey :
nrobardey@yahoo.fr



Société d'Histoire de la vallée de Masevaux

La SHVM vient de sortir son nouveau bulletin. « **Patrimoine Doller** » n°33 comprend 136 pages abondamment illustrées et rassemble une douzaine d'articles sur l'histoire locale.

AU SOMMAIRE :

LE VRAI PÈRE DE CHRISTOPHE DE MASEVAUX,
 À PROPOS DE QUELQUES VÉTÉRANS DES ARMÉES RÉVOLUTIONNAIRES ET NAPOLÉONIENNES ORIGINAIRES DE SEWEN,
 HISTOIRE DE L'INDUSTRIE DANS LA VALLÉE DE MASEVAUX,
 LE TEXTILE AVANT L'HEURE. DE L'ARTISANAT À LA PROTO-INDUSTRIE,
 DU CUIVRE ET DES HOMMES. DE LA CUIVRERIE DE NIEDERBRUCK À L'USINE TRÉFIMETAUX
 BELLES MÉCANIQUES D'ANTAN A OBERBRUCK,
 L'OBSERVATION AÉRIENNE DE LA VALLÉE DE MASEVAUX EN 1915-1916,
 ALOYSE FESSLER, DE SICKERT, SOLDAT ALSACIEN PRISONNIER DES JAPONAIS DURANT CINQ ANS DE 1914 À 1919,
 RICHARD GÖPFERT, DE SOPPE-LE-HAUT : UN SOLDAT ALSACIEN PRISONNIER DES ALLEMANDS PUIS DES BRITANNIQUES DURANT CINQ ANS DE 1914 À 1919,
 LA MUSIQUE MUNICIPALE DE MASEVAUX FÊTE SES 100 ANS,
 SEWEN 1939 : « L'ESPION » ALOYSE BIRGY,
 IL Y A 50 ANS : INAUGURATION DE LA CITÉ SCOLAIRE DE MASEVAUX,
 RUBRIQUE PALÉOGRAPHIQUE,
 ÉPHÉMÉRIDE 2022

L'annuaire 2023 est vendu au prix de 20 € à la Maison de la Presse « Le Ranch », et chez « Espace Buro » à Masevaux, ainsi qu'au tabac-presse « Le Haut » de Burnhaupt-le-Haut.

Il est également possible de l'acheter en ligne sur le site de la SHVM : www.masevauxhistoire.fr

les Vergers du Soultzbach

L'association est née en avril 2021 sur une idée commune de plusieurs camarades ayant des vergers, ne sachant pas si la façon de s'en occuper était la bonne et lors de rencontre, chacun apportait ses idées, expériences et conseils pour préserver ce patrimoine arboricole local. Très vite nous nous sommes rendu compte qu'il était important de mettre ses compétences en commun et de les proposer à des personnes qui s'intéressent à la vie d'un verger. L'association s'est tout naturellement créée.

La première étape était l'acquisition d'un terrain pour pouvoir évoluer. Dans le cadre de la compensation foncière du P.L.U.I., Mr le maire de Soppe le Bas nous a proposé un terrain d'environ 70 ares et qu'il a fallu traiter naturellement contre la renoué du Japon qui envahie une bonne partie du terrain.

La deuxième étape était d'organiser des manifestations pour le financement d'arbres fruitiers, chose faite en octobre 2021 et la première plantation a eu lieu en février 2022 ou 25 fruitiers ont été plantés ainsi que des petits fruits.



Première plantation février 2022.



Journée du patrimoine 2022.

Au fur et mesure de nouveaux projets se sont concrétisés :

- Création d'un petit enrochement avec plantation d'arbustes pour favoriser la biodiversité ainsi que la confection et pose de bancs à côté.
- Pose de nichoirs à oiseaux.
- Acquisition de 2 ruches tronc pour compléter la vie du verger.
- Plantation de 20 fruitiers supplémentaire financé par la COM.COM. de la vallée de la Doller et du Soultzbach en décembre 2022 (compensation foncière P.L.U.I.).
- Plusieurs plantation de petits fruits dans les écoles de Soppe le bas.

A ce jour, 45 arbres fruitiers sont plantés au verger, 30 autres dispatchés dans le secteur par le biais de tombolas, 35 fruitiers d'essences locales reproduites par greffage ainsi qu'une cinquantaine de petits fruits.

Nous avons encore 5 grands projets qui vont prendre forme dans les mois à venir avec le soutien de la région Grand Est et la commune du Haut Soultzbach.



Pose de ruches tronc.

Chaque année, l'association organise une ou plusieurs manifestations, la dernière en date était la fête d'automne le 22 octobre 2023 ainsi que des démonstrations de tailles, greffes, sorties pédestre etc... tout au long de l'année.



Sortie pédestre au château de Ferrette.



Plantation école.



Démonstration de taille de jeune fruitier.



Démonstration de greffe.



Fête d'automne 2023.



Tous les premiers vendredis du mois à 20h00, nous nous rencontrons dans la salle communale de Soppe le bas pour planifier les activités du mois suivant.

Si vous souhaitez nous rejoindre :

lesvergersdusoultzbach@gmail.com.

Suivez-nous sur FACEBOOK :  les vergers du Soultzbach.

Les Joyeux Schollabera

L'association « Les Joyeux Schollabera » a été créée en 1997 avec l'objectif de contribuer à l'animation du village. En 26 ans, nous avons organisé une dizaine de fêtes de la musique, des soirées automnales, des randonnées avec soirées grillades, un quizz, un dîner-concert, un concert « chants et mandolines » dans l'église de Soppe le Haut, etc...



Le 24 mars 2023, nous avons tenu notre assemblée générale dans la salle festive de Mortzwiller lors de laquelle un changement de président a été effectué. En effet, Nicolas RUTHMANN a été remplacé par Denise RUTHMANN au poste de président.

Le dimanche 2 juillet, nous avons organisé une sortie pédestre qui nous a menée de Wattwiller à la ferme des Moines à Notre Dame de Thierenbach.

Le 7 octobre, nous avons organisé notre traditionnelle soirée automnale dans la salle festive de Mortzwiller en présence d'une nombreuse assemblée, heureuse de pouvoir se retrouver et de déguster des produits locaux.



Merci à la municipalité pour son soutien financier et sa présence lors de notre manifestation.

Les Schollabera vous souhaitent un JOYEUX NOEL ET UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2024 !

La présidente, Denise RUTHMANN

La Chorale Sainte Cécile



La chorale de Soppe le Haut/Mortzwiller fait partie de l'Union Ste Cécile comme toutes les chorales paroissiales d'Alsace.

A ce titre, elle a pour mission d'animer les messes dominicales, les fêtes liturgiques telles que Noël, Pâques, Pentecôte, les célébrations de la première communion, etc... Elle assure également une présence lors d'événements familiaux tels que les mariages, noces d'or et funérailles.

S'engager à la chorale est un acte de foi en Dieu pour beaucoup de choristes et un service rendu à la communauté chrétienne. Chacun met le don de sa voix au service des paroissiens qui célèbrent Dieu et chantent ses louanges.

Deux membres de la chorale ont participé au rassemblement des chorales liturgiques de toute la France qui a eu lieu les 4 et 5 novembre 2023 à Lourdes (ANCOLI). Nous étions près de 4000 choristes venus de toutes les régions, pour chanter les laudes, les vêpres, un lucernaire et la messe festive qui a clôturé le rassemblement. Prochain rendez-vous en novembre 2027.



La chorale paroissiale se retrouve également pour des moments de convivialité.



Le 3 septembre, nous avons visité le parc de Wesserling.



Le 24 novembre, nous avons organisé le repas de la Sainte Cécile au restaurant « Relais de la Poste » à Masevaux.

Nous espérons que l'année 2024 vous apportera la paix, la prospérité et surtout la santé.

**La chorale Ste Cécile vous souhaite de tout « cœur » :
JOYEUX NOEL et BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2024 !**

**La présidente,
Denise RUTHMANN.
Contact : 03 69 19 05 57**

Association du Foyer Rural Marché aux Puces



L'Association du Foyer Rural de Soppe Le Haut a fait renaître le traditionnel marché aux puces du jeudi de l'Ascension pour cette année 2023.

Cet événement tant attendu a été rendu possible grâce à la participation active de nombreux membres de différentes associations ainsi que de bénévoles. Nous sommes ravis de constater à quel point nous pouvons nous rassembler pour créer un événement aussi chaleureux et convivial.

Cette année, le marché aux puces a attiré de nombreux exposants. Les rues de notre beau village étaient animées d'une énergie positive, avec des visiteurs curieux parcourant les étals, cherchant des trésors et faisant des rencontres agréables. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants qui ont contribué à rendre cet événement mémorable.

L'ASL, organisateur historique ainsi que la municipalité méritent également une mention spéciale pour leur soutien continu. Leur participation active a ajouté une touche spéciale à la reprise de cette manifestation.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude envers nos bénévoles exceptionnels qui ont consacré leur temps et leur énergie à l'organisation impeccable de cet événement. Leur dévouement inébranlable a contribué à créer une ambiance accueillante et à garantir le bon déroulement de cette manifestation.

Enfin, un immense merci à vous, chers habitants, pour votre présence et votre enthousiasme. Votre participation et votre soutien sont les piliers sur lesquels repose la réussite de cet événement.

Nous sommes impatients de vous retrouver pour la prochaine édition prévue le jeudi 9 mai 2024. En attendant, n'hésitez pas à nous contacter pour participer à l'organisation

**par mail au foyervallonsoultzbach@gmail.com
ou par téléphone au 06.51.62.78.52.**

**Merci encore pour votre engagement
et votre soutien continu.**

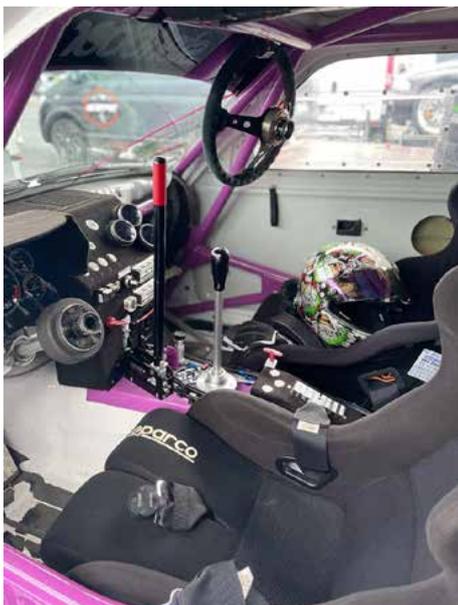
<https://www.facebook.com/Foyer68780>



La course drift : une passion familiale !

Rencontre avec Enzo Surace

Enzo Surace a 19 ans. Il est actuellement apprenti en conception et réalisation en chaudronnerie en vue d'obtenir un BTS après un Bac Pro Technicien en chaudronnerie industrielle. Il est passionné de courses « drift ».



Son enthousiasme a démarré à l'âge de 12 ans. Son père a acheté une coque de voiture et ils l'ont aménagée ensemble pour obtenir une voiture de course avec un moteur spécifique de 700 ch. La voiture est épurée au maximum : warning, clignotants, lumières, démarreur, essuie-glace et un ventilateur pour éviter la condensation.

Enzo a d'abord appris à conduire avec son père. Il a enchaîné des trainings pour maîtriser les différentes techniques de course et pour améliorer la voiture. Il s'est amélioré d'année en année grâce à son assiduité à ses entraînements.

A 17 ans, il participe pour la première fois à la course de l'Anneau du Rhin en tant qu'amateur. Cette course est la plus ancienne course de drift proposée en France. Il réussit à être le premier de la course. En 2022, il envoie une vidéo qui persuade les organisateurs qu'Enzo peut participer à la finale du Championnat de France.

Les parents d'Enzo décident de créer une association qui leur permet d'obtenir l'aide financière de sponsors. L'équipe se compose de ses parents, deux mécaniciens et d'un spotter, son frère Elio. Un spotter est une personne qui analyse la course et aide le pilote à améliorer ses passages et ses gestes techniques. Elio est intervenu pour la première fois lors de la Drift Cup en 2023. Il analyse aussi les autres coureurs afin de trouver leurs points forts et leurs points faibles. Des stratégies de course se mettent alors en place. Cette équipe est très importante pour Enzo au niveau de l'organisation, de l'aide sur place lors des championnats, de la logistique. Lors d'une course, la communication au sein de l'équipe est très importante pour se donner toutes les chances de gagner. L'analyse des vidéos permet d'améliorer les courses.

Cette année il a participé également à la course du Nürburgring et a terminé sur la 3^{ème} marche. Il a reçu la coupe du meilleur chasseur, celui qui reste à l'arrière du premier pilote et qui donne une dynamique à la course.

Avant chaque course, un contrôle est effectué sur la voiture afin de vérifier si techniquement elle est aux normes. D'une course à l'autre, les ajustements



sont nombreux car les circuits peuvent être rapides et techniques. Il faut prendre en compte la météo, la pression et la performance des pneus, les différents réglages sur la voiture et la qualité de l'asphalte (température et revêtement).

Sur des circuits rapides, la glisse peut commencer à plus de 170 km/h. Des dérapages sur une distance de 800m à 1000m sont effectués en un laps de temps d'environ 1minute/1minute 30 secondes. C'est impressionnant !

Enzo a besoin d'une grande concentration et d'avoir un grand mental. Pour gérer la pression d'une course, il faut être bien préparé. Un temps de repos est important avant chaque course. Les conditions de conduite sont particulières car il fait très chaud à l'intérieur du véhicule, entre 45 et 50 degrés du fait du conduit du pot d'échappement et de la température du moteur...A cela il faut rajouter les températures extérieures. Il doit beaucoup s'hydrater. Il a déjà perdu du poids suite à ses courses.

Le budget consacré à ce sport est important tant au niveau des pneus, des frais d'engagement de course, du prix de l'essence, du matériel concernant le véhicule, des déplacements, des frais de logement et de nourriture. Il faut savoir que la consommation en éthanol est de 3 litres aux kilomètres et il faut compter l'achat d'environ 200 pneus par an (suivant les compétitions ciblées dans l'année). Le montant global atteint la somme de 37750€ par an (championnat de France complet). Les déplacements se font dans une camionnette pour limiter les frais de logement et de nourriture. Un stand est installé lors de la course avec des tonnelles. L'entretien de la camionnette et de la remorque est fait par un sponsor. L'entretien de la voiture est fait par



Enzo et sa famille. Lors d'une course, un cardan a été remplacé en moins de 5 minutes afin de pouvoir participer à l'étape suivante.

En France, 5000 licenciés sont répertoriés. Cette course modifie complètement les codes de conduite. Avec une licence, il est possible de démarrer la compétition à l'âge de 16 ans. L'âge moyen des coureurs dans les championnats est de 28 ans. Pour démarrer une course, Enzo attend les indications de départ (Briefing). Il passe dans une zone de chauffe pour enlever la paraffine des pneus et les faire chauffer avant d'arriver sur la portion de course. Des points sont attribués en fonction de la conduite avec des zones d'accélération, de décélération et avec des figures précises demandées. Des dérapages dans les virages sont attendus avec une vitesse réglementée par rapport aux autres conducteurs et avec des angles bien particuliers où les roues avant ou arrière de la voiture doivent passer sur des zones bien précises. Il s'agit d'une course rapide,

intense et spectaculaire sur une portion de circuit bien précise aussi !

Enzo se rend aussi à des démonstrations comme au Mans pour proposer des baptêmes de drift afin de faire connaître la discipline. Il s'entraîne à la maison sur un simulateur de courses. Son frère, Elio, a participé et a gagné lors d'un championnat de simulateur de courses. Il est arrivé 7^{ème} sur 60. Au Mans, Elio a pu effectuer une démonstration de course drift avec son père. Il apprend très vite du fait de ses entraînements sur le simulateur de courses et d'avoir suivi les courses d'Enzo. Il possède une voiture pour démarrer en tant que pilote l'année prochaine.

Pour Enzo, son projet futur est de participer à l'Anneau du Rhin en tant que professionnel et surtout au Championnat de France (championnat complet en pro Elite). Quant à son frère, Elio, il souhaite participer à la DriftCup en tant qu'amateur.

Enzo vient de participer à la finale du Championnat de France au circuit de Val de Vienne en catégorie Pro/Elite. Il a réussi à finir 2^{ème} sur cette course. Bravo !

Belle continuation à Enzo et à son frère Elio!

Reportage réalisé par Isabelle Cote, Michel Setif, Dominique Rulofs

Le Patlmarès de Enzo :

Juin 2022 :

1^{ère} place Catégorie Open DRIFTCUP MSO 2022 - Anneau du Rhin

Octobre 2022 :

2^{ème} place Catégorie Open Manche finale du Championnat de France – Wildcard-Circuit de Val de Vienne

Juin 2023 :

1^{er} aux qualifications - 7^{ème} au classement final Catégorie Pro 2 Driftcup MSO / Driftking International Anneau du Rhin

Août 2023 :

7^{ème} place Catégorie Pro Nürburgring Driftcup Allemagne

Octobre 2023 :

3^{ème} place Catégorie Pro Nürburgring Driftcup – manche finale

Octobre 2023 :

2^{ème} place Catégorie Pro ELITE Manche finale du Championnat de France -Wildcard-Circuit de Val de Vienne



Contacts :

Tel : 06 32 76 29 29

Mail : steamracingcompetition@gmail.com

Enzo Surace S-team Racing Competition

S-team Racing Competition

[enzo-surace-s-team-racing-competition](https://www.instagram.com/enzo-surace-s-team-racing-competition)

Les infos de la **communauté de communes** **de la Vallée de la Doller et du Soultzbach**

Info Service **Jeunesse CCVDS**

PÔLE ADMINISTRATIF JEUNESSE ENFANCE ÉDUCATION

12 rue Pasteur 68290 Masevaux-Niederbruck

03 89 38 05 77

Horaires d'accueil :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : **8h à 12h / 14h à 17h**

Mercredi **8h à 12h**

Inscriptions :

Julie GUERIN jguerin@cc-vallee-doller.fr

Modifications plannings :

Sonia GRANKLATEN sgranklaten@cc-vallee-doller.fr

Facturation :

Maryline NASS mnass@cc-vallee-doller.fr

Directrice :

Estelle SION esion@cc-vallee-doller.fr

Coordinatrice Périscolaire :

Sandrine MULLER smuller@cc-vallee-doller.fr

Coordinatrice Mercredi (3-11 ans et ados) :

Sandrine BINDLER sbindler@cc-vallee-doller.fr

Coordinatrice vacances (3-11 ans et ados) :

Delphine DUBREIL ddubreil@cc-vallee-doller.fr

Portail famille :

<https://ccvds.portail-familles.net/>

RELAIS PETITE ENFANCE

Informations futurs parents ou parents enfants âgés de 0 à 3 ans et assistantes maternelles.
Ateliers et échanges dans les communes de la vallée.

Éducatrice jeunes enfants :

Sabine BOHLER sbohler@cc-vallee-doller.fr

03 89 82 47 35 / 07 89 37 09 36

SITES PÉRISCOLAIRES

BURNHAUPT-LE-BAS :

03 89 48 95 79 acm.blb@cc-vallee-doller.fr

BURNHAUPT-LE-HAUT :

03 89 62 16 36 acm.blh@cc-vallee-doller.fr

SOPPE-LE-BAS :

03 89 26 44 72 acm.soppe@cc-vallee-doller.fr

SENTHEIM:

03 89 39 00 12 acm.sentheim@cc-vallee-doller.fr

LAUW: **03 89 82 26 86**

acm.lauw@cc-vallee-doller.fr

MASEVAUX-NIEDERBRUCK:

03 89 38 05 74 acm.masevaux@cc-vallee-doller.fr

KIRCHBERG:

03 89 82 09 16 acm.kirchberg@cc-vallee-doller.fr

MASEVAUX-NIEDERBRUCK Ados:

03 89 38 05 76 / 06 62 42 84 36 acm.jeunes@cc-vallee-doller.fr

SITES MERCREDI

BURNHAUPT-LE-HAUT :

03 89 62 16 36 merc.blh@cc-vallee-doller.fr

LAUW:

03 89 82 26 86 merc.lauw@cc-vallee-doller.fr

MASEVAUX-NIEDERBRUCK Ados :

03 89 38 05 76 / 06 62 42 84 36 acm.jeunes@cc-vallee-doller.fr

SITES VACANCES

BURNHAUPT-LE-HAUT (6-11 ans) :

03 89 62 16 36 vac.blh@cc-vallee-doller.fr

SOPPE-LE-BAS (3-6 ans) :

03 89 26 44 72 vac.soppe@cc-vallee-doller.fr

MASEVAUX-NIEDERBRUCK Ados:

03 89 38 05 76 / 06 62 42 84 36 acm.jeunes@cc-vallee-doller.fr



Commerce

l'épicerie du Soultzbach réouverte par Les délices de Frida !

Elle propose un pain artisanal savoureux, de très bonnes pâtisseries, et comme avant des produits traiteur, fromages et miels locaux, sans oublier une épicerie de base bien utile !

De plus c'est la souriante Sabine PUJOL de Biscuiterie Artisanale Biny'S Biscuits qui tient le magasin et on peut aussi acheter ses gâteaux.

Ouverture

du mardi au vendredi de 6H30 à 12H30

le samedi de 7H30 à 12H30

le dimanche 8H00 à 12H30

Tel : 0362260045

Mail : bonjour@lesdelicesdefrida.fr

Sécurité

la rue Bellevue a été dotée de coussins berlinois et de la signalisation verticale correspondante. Merci d'avance aux automobilistes d'être respectueux des limitations de vitesse pour le bon vivre de tout le monde.



Entretien des Calvaires

Le calvaire du croisement de la rue de Guewenheim est entretenu bénévolement par **Jocelyne et Richard SCHMITT** depuis de nombreuses années, tout comme celui de la rue de Bellevue, entretenu par **Yolande et Patrick ENGENDER**.

Merci pour cet engagement au service de l'embellissement du village.



Embellissement

Le monument aux morts est désormais paré des couleurs républicaines.

Lors de la journée citoyenne, un socle a été installé. Nos adjoints ont finalisé l'installation du mât en hissant le drapeau tricolore.



Quelle belle soirée ! **Bal tricolore**

L'Association du Foyer Rural reprenait cette année la tradition du bal populaire avec DJ Mimi aux manettes.

Les habitants du Haut Soultzbach ont pu faire la fête et profiter d'un temps idéal pour admirer le feu d'artifice tiré par la commune.

C'est dans la bonne humeur et sous le signe de la danse que ce moment convivial a pu ravir les participants.



Cérémonie patriotique au monument aux morts pour commémorer l'armistice de 1918.



Après une célébration religieuse menée par l'Abbé BALLAST où le mot « paix » a été repris à de nombreuses reprises, les élus ont eux aussi insisté sur la nécessité de parler de paix et de défendre cette valeur dans le monde actuel.

Les enfants de l'école François Florent et de l'école de Mortzwiller ont chanté « La Marseillaise » en présence des enseignantes et le corps des Sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach était représenté par une délégation emmenée par l'Adjudant-chef Philippe DUBOIS.

Le Maire a également lu le message du Ministre des Armées pour rappeler que la flamme du soldat inconnu brûle depuis 100 ans sous l'Arc de Triomphe.

La population est venue nombreuse pour assister à ce moment solennel où Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach, la Conseillère d'Alsace, Isabelle HECTOR-BUTZ et Christophe BELTZUNG, Maire délégué de Mortzwiller et Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ont chacun pris la parole.



Au revoir et merci **Monsieur HOOG**

L'ensemble du monde enseignant, les Maires, le Président du SIS, les élus et les forces vives du Vallon du Soultzbach étaient présents pour remercier chaleureusement Marc HOOG pour son engagement.

Notre Directeur historique prend sa retraite.

Les discours ont permis de retracer sa longue carrière sur notre territoire et toutes les initiatives et projets menés.

Il aura désormais du temps à consacrer à ses passions et au football en particulier !

Bon vent !



M. Pascal MICHOT

La municipalité accueillait monsieur Pascal MICHOT (troisième en partant de la gauche sur la photo) dans le cadre de son périple « Moi, mon vélo et le Cancer ».

Ce monsieur fait le Tour de France en vélo pour sensibiliser les jeunes hommes au cancer testiculaire. En effet, monsieur MICHOT a malheureusement perdu son fils Anthony de cette terrible maladie en 2020.

Il a donc décidé courageusement de faire connaître son histoire pour éviter que d'autres jeunes garçons subissent les affreuses conséquences du cancer testiculaire.

Il a été reçu par Franck DUDT, Christophe BELTZUNG et plusieurs élus dont Marion MOUROT, Michel SETIF, Philippe RINGENBACH, Henri STASCHE et Dominique RULOFS.

Il était hébergé à Soppe-le-Haut chez Emmanuelle TOURNEFIER et son mari Benoit BLONDÉ. Merci à eux !

Mesdames, Messieurs **les habitants du Haut Soultzbach,**

Vous êtes cordialement invités
à la cérémonie des vœux qui aura lieu :

Dimanche 14 janvier 2024 à 10h30
au Foyer Rural
34A Grand'Rue - Soppe-le-Haut

Nous comptons pouvoir vous saluer à cette occasion
et vous présenter nos vœux pour un avenir serein
dans le cadre bucolique qui nous entoure.



Les nouveaux arrivants



Merci à tous les nouveaux arrivants de 2023 de se présenter au secrétariat de la mairie dans les meilleurs délais pour les formalités d'inscription. Nous comptons sur votre bonne compréhension.

à Soppe-le-Haut

Mme Ana KOHLER, 105 Grand'Rue

M. William ILTIS et Mme Alicia VELLA, 13 rue de Belfort

Mme Bariza RIZQI et ses enfants Méлина, Zahra, Ayah TAMRABET, 1G Grand'Rue

M. Alexis MONCHARMONT et Mme Mathilde MURA, 40 Grand'Rue

M. et Mme Epaphras LUTETE et Virginie née MAURER et leur fille Johanna, 33A Grand'Rue

M. Thierry HUSSER, 94A Grand'Rue

M. Alexis FURLING, 94A Grand'Rue

M. Benjamin WACH et Mme Angélique KNECHT et sa fille Mayleen, 2 rue de Guewenheim

Mme Muriel BERNAND, 30 Grand'Rue

à Mortzwiller

M. et Mme Cédric EGOLFF et Jessica ROZANSKI et leurs enfants Lilly, Mila, Annaelle et Naoline, 7 rue Allmend

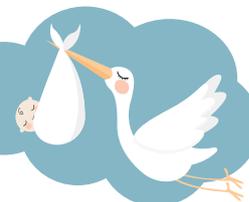
M. et Mme Alexis BOEGLIN et Catherine FESSLER, 16 rue Allmend

M. et Mme Nicolas KENIO et Margaux BRAUN et leur fille Léonie, 5A rue du Moulin

M. et Mme Christophe MUNCH et Brigitte RAUSSIN, 49 rue Principale

M. et Mme Lucas PARAYRE et Alysea ANDRE, 40A rue Principale

Les naissances



Layanah PINGENAT,
née le 09 février 2023,

filles de Sébastien PINGENAT et de Bariza RIZQI,
domiciliés 1G Grand'Rue à Soppe-le-Haut.

Johanna LUTETE,
née le 22 mars 2023,

filles de Epaphras LUTETE et de Virginie MAURER,
domiciliés 33A Grand'Rue à Soppe-le-Haut.



Mattia HUG,
né le 29 mai 2023,

filles de Jonathan HUG et Mathilde LOPES CONDE,
domiciliés 83A Grand'Rue à Soppe-le-Haut.

Léonie KENIO,
née le 22 juin 2023,

filles de Nicolas KENIO et de Margaux BRUN,
domiciliés 5A rue du Moulin à Mortzwiller.





Les mariages

Brigitte LECUYER
et Erwin HERZOGENRATH
le 24 juin 2023.



Lisa MODENA
et Jean KIEFFER
le 24 juin 2023.



Marine VALOT
et Thibaud MULTON
le 22 juillet 2023.



Marine KESSLER
et Mathieu TROQUIER
le 29 juillet 2023.



Ils nous ont quittés

Henri FLUHR,
67 ans, décédé le 28 décembre 2022 à Mortzwiller.

Roger SILBERMANN,
84 ans, décédé le 29 mars 2023 à Mulhouse.

Gérard FINCK,
81 ans, décédé le 06 mai 2023 à Mulhouse.

Marc MULLER,
61 ans, décédé le 24 août 2023 à Mulhouse.

Maria WITTMANN veuve LERCH,
82 ans, décédée le 25 août 2023 à Thann.

Erwin HERZOGENRATH,
81 ans, décédé le 1^{er} décembre 2023 à Soppe-le-Haut.

Les anniversaires à venir en 2024



Nos aînés de Soppe-Le-Haut



Mme Maria DURINGER, 101 ans le 13 novembre
Mme Andrée TOUSSAINT, 98 ans le 30 novembre
M. Paul KUENEMANN, 97 ans le 06 mai
Mme Eugénie COMITTI, 95 ans le 21 mars
M. Louis KIBLER, 94 ans le 16 juillet
Mme Angélique MONPOINT, 93 ans le 29 mars
Mme Jeanne KOOS, 92 ans le 23 octobre
Mme Hedwige KUENEMANN, 91 ans le 14 janvier
Mme Monique SCHOENIG, 91 ans le 21 janvier
Mme Hélène RUTHMANN, 91 ans le 18 mars
Mme Marie Thérèse WETZEL, 90 ans le 17 avril
M. Michel TSCHIRHART, 89 ans le 13 juin
Mme Marie Thérèse WETZEL, 88 ans le 02 novembre
M. Paul SCHNEBELEN, 88 ans le 23 novembre
M. Raymond TSCHIRHART, 87 ans le 22 avril
M. Gilbert DIETRICH, 87 ans le 07 juillet
Mme Marie Thérèse EGLY, 87 ans le 11 décembre
Mme Nicole KIBLER, 86 ans le 30 avril
Mme Danièle RISSER, 86 ans le 19 décembre
Mme Jeannette GUERRA, 84 ans le 09 janvier
M. Jean-Marie GUERRA, 84 ans le 27 mai
Mme Marthe KREE, 83 ans le 17 juin
M. Henri AFFHOLDER, 83 ans le 28 août
M. Bernard LATUNER, 82 ans le 08 mai
Mme Anne ULRICH, 82 ans le 08 juin
Mme Thérèse FELDMANN, 82 ans le 10 août
Mme Maria TSCHIRHART, 82 ans le 07 septembre
M. Roland SCHWARTZ, 81 ans le 02 février
M. Marceau VILMIN, 81 ans le 05 mai
M. Bernard EGLY, 81 ans le 09 juin
Mme Marie-Odile SCHNEBELEN, 81 ans le 12 août
Mme Annelyse SILBERMANN, 80 ans le 25 mars
M. Pierre JOST, 80 ans le 16 juillet
M. Roger FINCK, 79 ans le 05 février
Mme Simone SCHWARTZ, 79 ans le 20 juillet
Mme Micheline JAUTARD, 79 ans le 20 août
Mme Colette BIHRY, 79 ans le 13 décembre
M. Michel PIERROT, 78 ans le 14 avril
M. Armand SCHERMESSER, 78 ans le 29 juin
M. Marcel SCHMITLIN, 78 ans le 14 septembre
Mme Michèle FOURNIER, 78 ans le 20 septembre
M. Daniel MENEGATTI, 78 ans le 21 septembre
Mme Gilberte DANGEL, 78 ans le 24 septembre
M. Claude GRUNDRICH, 78 ans le 17 octobre
M. Claude FINCK, 78 ans le 27 octobre
Mme Josiane BOHRER, 78 ans, le 1er novembre
Mme Christiane MENEGATTI, 77 ans le 04 janvier
M. Daniel THERY, 77 ans le 04 février
M. Philippe FOURNIER, 77 ans le 14 avril
Mme Geneviève LATUNER, 77 ans le 19 avril
M. Daniel COLLIGNON, 77 ans le 23 avril
Mme Brigitte LECUYER, 77 ans le 24 avril

M. Guillaume DE FANIS, 77 ans le 14 juillet
Mme Nicole ROESCH, 76 ans le 24 février
Mme Claude TOUSSAINT, 76 ans le 23 juin
M. Etienne WALZER, 76 ans le 08 août
Mme Marie-Paule AFFHOLDER, 76 ans le 15 septembre
Mme Maria VIKOR, 76 ans le 19 septembre
Mme Germaine VILMIN, 76 ans le 30 novembre
Mme Libera SCHMITT, 76 ans le 11 décembre
Mme Huguette SCHMITLIN, 75 ans, le 22 mars
Mme Béatrice GRUNDRICH, 75 ans le 04 mai
M. Bernard SCHMELTZ, 75 ans, le 23 mai
Mme Marie Hélène BINDLER, 75 ans le 13 juin
M. René FRICKER, 75 ans le 16 juin
Mme Marie Anne COLLIGNON, 75 ans le 08 septembre
Mme Christiane RUDLER, 75 ans le 17 septembre
Mme Marie Thérèse HIRTH, 75 ans le 22 septembre
M. Pierre MORANDI, 75 ans le 04 novembre
M. Jean Marc HUTTER, 74 ans le 15 janvier
M. Pascal ROESCH, 74 ans le 14 février
M. Daniel RUDLER, 74 ans le 22 mars
Mme Dominique SPIESS, 74 ans le 29 mars
Mme Marie Thérèse EGLY, 74 ans le 13 mai
M. Philippe PINGENAT, 74 ans le 05 juin
Mme Denise KLING, 74 ans le 21 juin
Mme Eugénie WALZER, 74 ans le 09 juillet
M. Jacques BARBIER, 74 ans le 17 août
M. André VIKOR, 74 ans le 05 octobre
M. Maurice AUBERT, 74 ans le 26 octobre
Mme Myriam PELTIER, 73 ans le 04 janvier
M. Albert BADER, 73 ans le 28 mars
Mme Eliane MALLET, 73 ans le 23 avril
Mme Christiane FINCK, 73 ans le 17 juillet
Mme Rose-Marie FRICKER, 73 ans le 10 novembre
M. Patrick SPIESS, 72 ans le 27 mars
Mme Jacqueline JOST, 72 ans le 19 avril
Mme Claudine PIERROT, 72 ans le 11 mai
Mme Marie Elisabeth LIMACHER, 72 ans le 24 mai
M. Henri STASCHE, 72 ans le 09 juin
Mme Agnès DE FANIS, 72 ans le 1er juillet
Mme Danièle WALTER, 70 ans le 02 avril
M. Serge WALTER, 71 ans le 15 mai
M. Roland LIMACHER, 71 ans le 12 juin
M. Jean-Pierre COLLOT, 71 ans le 07 septembre
Mme Liliane MEYER, 71 ans le 09 octobre
M. Roland WOJTOWITZ, 71 ans le 14 décembre
M. Alain SCHWEITZER, 70 ans le 02 février
M. Jean-Jacques MEYER, 70 ans le 30 mars
Mme Marie-Andrée MORANDI, 70 ans le 15 mai
M. Jean-Louis BULTINGAIRE, 70 ans le 16 mai
M. Richard SCHMITT, 70 ans le 13 juillet
M. Francis FINCK, 70 ans le 28 juillet
Mme Annick STEMPFEL, 70 ans le 16 décembre

Nos aînés de Mertzwiller

Mme Catherine FINCK, 92 ans le 07 février
 Mme Cécile RINGENBACH, 91 ans le 02 février
 Mme Simone DANGEL, 91 ans le 29 décembre
 M. Antoine KUENEMANN, 84 ans le 14 août
 M. Raymond RINGEISEN, 83 ans le 31 août
 M. Marcel MARX, 83 ans le 31 décembre
 Mme Vera AMRHEIN, 82 ans le 10 juillet
 Mme Anne-Marie MARX, 82 ans le 22 juillet
 M. Emilio MORELLI DI POPOLO, 82 ans le 02 octobre
 M. Jean-Paul LEHMANN, 82 ans le 22 décembre
 Mme Elisabeth KUENEMANN, 81 ans le 08 mars
 M. Daniel CLOCHEY, 81 ans le 06 juillet
 Mme Anne-Marie TSCHIRRET, 81 ans le 10 décembre
 Mme Monique MORELLI DI POPOLO, 80 ans le 23 avril
 M. Eugène BOEGLIN, 80 ans le 14 septembre
 M. Robert SIG, 79 ans le 15 avril
 M. Daniel BOHL, 78 ans le 10 mars
 M. Léonard KELLER, 78 ans le 05 août
 Mme Marie Denise THEILLER, 78 ans le 08 septembre
 Mme Paulette BOEGLIN, 78 ans le 02 octobre
 M. Francis MEGRE, 78 ans le 14 novembre

M. Mathieu GAERTNER, 78 ans le 22 novembre
 M. Fernand WEICHELDER, 77 ans le 28 mars
 M. Jean-Claude NOLOT, 76 ans le 22 février
 Mme Danièle THUET, 76 ans le 27 février
 M. Denis DETREZ, 76 ans le 04 avril
 Mme Liliane KELLER, 76 ans le 15 décembre
 M. Jean-Paul HARTMANN, 75 ans le 04 décembre
 Mme Mireille SETIF, 74 ans le 07 janvier
 Mme Marie-Jeanne HARTMANN, 74 ans le 18 avril
 Mme Giliola DETREZ, 74 ans le 29 juillet
 Mme Diana MEGRE, 74 ans le 26 septembre
 M. Jean Marc MULLER, 74 ans le 19 octobre
 Mme Charlotte BOHL, 74 ans le 04 novembre
 M. Claude GOLLING, 74 ans le 09 décembre
 Mme Martine MULLER, 73 ans le 17 janvier
 Mme Marie-Jeanne GOLLING, 73 ans le 11 septembre
 Mme Gilberte GAERTNER, 72 ans le 03 février
 M. Michel SETIF, 71 ans le 12 juin
 Mme WEICHELDER Marcelline, 71 ans le 23 août
 M. Jean-Marie HEROLD, 70 ans le 09 janvier
 M. Philippe HATTENBERGER, 70 ans le 17 juin



La municipalité a accueilli les aînés ayant un 80^{ème}, 85^{ème} et 90^{ème} anniversaire en 2023. Cette soirée désormais annuelle permet aux élus de recevoir et d'échanger avec les sages de la commune nouvelle. Un petit cadeau a été offert et un apéritif dînatoire servi aux convives.

Mme Maria Düringer
 a fêté ses 100 ans
 le 13 Novembre 2023.



L'ensemble de la municipalité souhaite à tous les aînés
 un très joyeux anniversaire



La boîte à images





La Municipalité du Haut-Soultzbach



*vous souhaite de belles
et joyeuses Fêtes !*

Le Haut Soultzbach

40 Rue Principale • MORTZWILLER •
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tél : 03 89 82 52 10
mairie@le-haut-soultzbach.fr
www.le-haut-soultzbach.fr et sur 

Ouverture de la Mairie

Lundi de 10H à 12H et de 16h à 18H
Jeudi de 9H à 11H et de 14H à 16H
Vendredi de 9H à 11H et de 14H à 17H

Le Haut Soultzbach est sur

IntraMuros 

